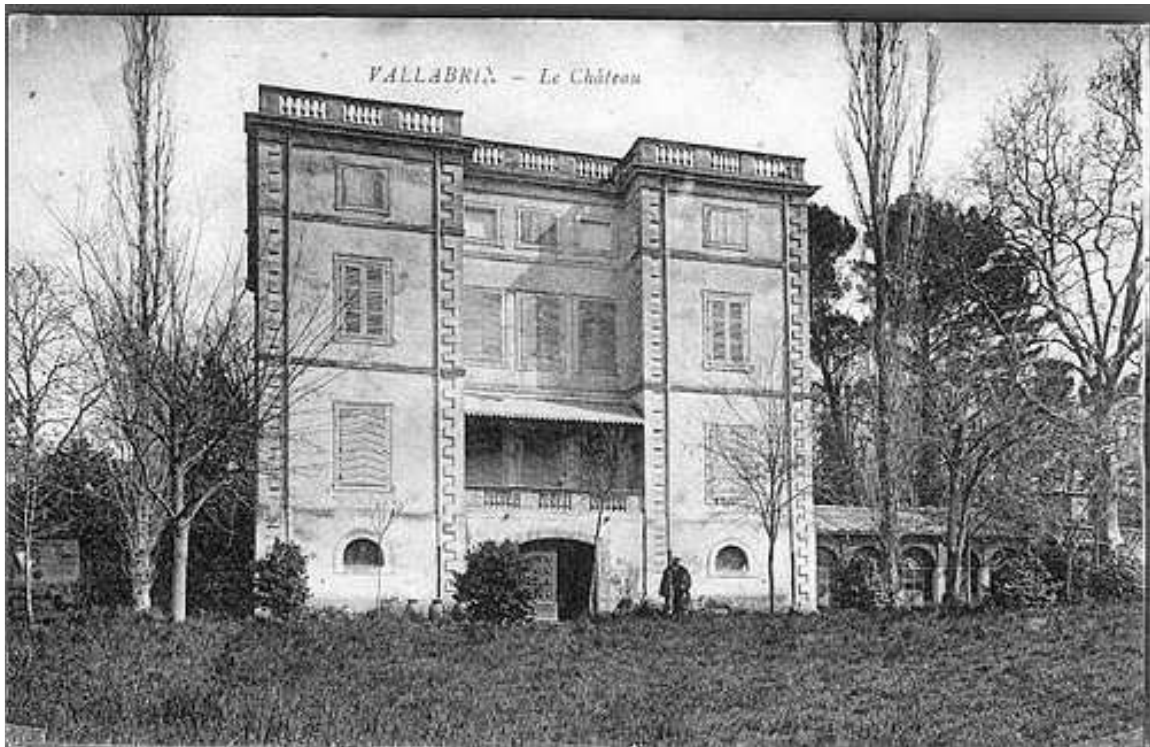


Bernadette Voisin-Escoffier
Michel Voisin

LE COURADOU DE
VALLABRIX
Septembre 2013





Au 18^{ème} siècle l'adage suivant : « une terre de mûriers gagne trois fois plus qu'une de blé, quatre fois plus qu'une de vigne, deux fois plus qu'une d'oliviers ». (terres de la même grandeur s'entend)

*(Chapiteau de notre église 19^{ème} siècle)
(page 1 le "nouveau château" de Vallabrix 1912-
collection privée)*

Sommaire :

I – Les grandes épidémies à Vallabrix

II - Le Moulin Neuf et son puits

III – Délinquance à Vallabrix en 1906 ?

IV – L'église de Vallabrix - Place de la religion dans la communauté

V - Nos châtaigniers et nos bois

VI - La longue marche de la démocratie

VII - Un "Fâcheux Evénement"

VIII– Le boulanger et son pain

IX- Casse-tête carolingien ou les maths sans souffrance :

X - Les Tuchins : banditisme social ou solidarité communautaire ?

Annexes : - quelques photos de nos soldats en 1914 à Nîmes

- croquis de Poldo d'Albenas du Temple de la Fontaine - Maison Carrée Nîmes



Flagellants 15ème siècle - anonyme - miniature sur bois BNF

I - Les grandes épidémies à Vallabrix :

Les épidémies de peste, de choléra, de variole, de rougeole entre autres, vont scander la vie de nos anciens, à différentes époques. Elles modifieront très largement et profondément le cours de l'Histoire. Au 13^{ème} et 14^{ème} siècle, la mort due aux épidémies de peste, raréfie la main d'œuvre. Le coût salarial en forte hausse dans l'agriculture va pousser à l'abandon de villages, de terres avec parfois une reforestation. C'est semble-t-il une des causes de la fin du servage. Au 14^{ème} siècle, les redevances seigneuriales s'effondrant, la bourgeoisie put acheter des domaines, accéder ainsi au pouvoir consulaire ou à l'anoblissement.

Ce fut aussi l'opportunité de persécutions des juifs, des "sorcières", de tout ce qui ne semblait pas dans la norme. Les potiers de Bordeaux seront accusés de transmettre la peste en 1605.. Les étrangers sont particulièrement soupçonnés de transmettre les maladies, qu'ils viennent de loin ou de quelques kilomètres.

Ce sera aussi l'occasion d'une piété redoublée encadrée par le clergé. Les processions avec ses flagellants se multiplient pour implorer la clémence divine ou des saints. Ces épidémies étaient pour la population une malédiction, une punition envoyées périodiquement par le "Très Haut", ce qui ne va pas aider à imposer au 19^{ème} siècle une éventuelle vaccination. Elles étaient souvent la suite de guerre, d'une famine, quand la population était déplacée, affaiblie par les privations, et les infections.

Ibn Khaldoun philosophe musulman du 14^{ème} siècle écrit "la culture des terres s'arrêta, faute d'hommes ; les villes furent dépeuplées, les édifices tombèrent en ruine, les chemins s'effacèrent, les monuments disparurent : les maisons, les villages, restèrent sans habitants ; les nations et les tribus perdirent leurs forces, et tout le pays cultivé changea d'aspect". (*Prolégomènes 1863 trad William Mac Guckin de Slane Edit Librairie Orientaliste Geuthner Paris*)

De nos jours nous oublions trop facilement les ravages causés par la variole jusqu'au 19^{ème} siècle. Un malade sur cinq en mourait, et chez les moins de 10 ans, 90 à 95% ne survivaient pas. Ceux qui s'en sortaient avaient des séquelles et pas seulement esthétiques : perte de la vision, déformations osseuses, du visage, avortement, peut-être stérilité. Cette maladie sévissait aussi bien chez les nantis que chez les pauvres. On en trouve des traces chez les pharaons, elle accompagnait les invasions arabes en Europe, la conquête des peuples amérindiens. Elle mit à mal la succession de Louis XIV chez nous, de Henri VIII d'Angleterre...

En 1720-1722, elle fait des ravages en Uzège de Foissac au Pin en passant par Uzès et Vallabrix. Des familles entières sont touchées et parfois décimées. On agrandit les cimetières. Dans les familles pauvres la promiscuité favorisait la contagion : comment l'éviter quand un même lit sert pour toute ou partie de la famille, quand on a qu'une seule pièce à vivre ?

Pourtant dès le XI^{ème} siècle les Chinois pratiquaient une forme de vaccination par inoculation, technique qui devait se répandre d'abord en Chine puis en Europe par la Route de la Soie. On se servait d'abord de pustules d'un malade, forme espérée peu virulente de la maladie. Cette méthode n'était pas sans danger : transmission d'autres maladies, infections dues à l'incision, eczéma généralisé, zona, mortalité. Puis dans les années 1760, on va se servir de la variole des vaches. Le grand Pasteur au 19^{ème} siècle fera triompher les vaccins antivarioliques à base de pulpe animale.

Cette technique n'enthousiasmait pas les familles, et même les milieux médicaux ou scientifiques étaient réticents. Napoléon donne l'exemple en vaccinant son fils en 1811. Il rend la vaccination par inoculation obligatoire dans l'armée. Pour les médecins récalcitrants, il s'agissait malgré tout de développer volontairement une maladie certes très affaiblie. Les vaccinés étaient appelés les "inoculés" et ils étaient regardés de travers, soupçonnés de transmettre la maladie, de contrevenir aux lois du destin... Pour cette technique les historiens parlent de « variolisation » et non de vaccination à proprement parlé.

(Palette et lancettes à saigner 17^{ème} siècle Expo Musée Hôpitaux de Paris 1997)



Une quarantaine est infligée aux inoculés. A Uzès, en 1775 (*arch communales FF15ACUzès*) il est fait défense aux inoculés de rentrer dans la ville sans permission du procureur du roi. En haut lieu, on craignait que l'inoculation entraîne une contagion. Alors les nantis nobles ou bourgeois rejoignaient leurs domaines dans nos villages avec leurs enfants inoculés.

A Vallabrix à cette date, une famille d'Uzès, les d'Hubac de la Croisette, après avoir fait inoculer ses enfants, rejoint ses terres et sa maison dans notre village, sans contaminer les habitants semble-t-il.

Des Larnac, Castagnier d'Uzès, des Cordier d'Avignon suivent cet exemple l'année suivante, certainement accueillis dans leurs familles de Vallabrix. Des de Bargeton se réinstallent à Arpaillargues sur leurs terres. Pendant cette période, les décès sur Vallabrix ne paraissent pas avoir augmentés, ni chez les enfants, ni chez les personnes âgées, donc on peut penser que l'on n'a pas eu à déplorer de contagion due aux inoculés.

Les familles Verdier, Abauzit, ont aussi fait inoculé trois de leurs enfants certifiés guéris par le docteur Guillaume Cabrol donc permission de retour à Uzès accordée. (*archives communales d'Uzès*).

Plusieurs essais de vaccination obligatoire à l'échelon national sont tentés mais qui échoueront, sauf pour les nourrices et les enfants confiés, les conscrits, les écoliers en 1882, lycéens et collégiens l'année suivante....

Une nouvelle épidémie de variole fait des ravages en 1887 parmi les personnes non vaccinées. L'année suivante un service gratuit de vaccination et revaccination par le vaccin de génisse est mis en route. En 1890 le conseil municipal de Vallabrix vote 25 frs pour le service gratuit de la vaccine sur injonction préfectorale. A nouveau en 1891, 1892.. On traîne un peu les pieds, le budget est reporté sur l'année suivante.... Un règlement sanitaire sera adopté dans notre village en 1903, "modèle B du règlement inséré dans le recueil des actes administratifs n° 37 en conformité avec la loi du 9 février 1902 de la protection de la santé publique". Cette loi rend enfin la vaccination antivariolique obligatoire sur tout le territoire. C'est le point de non retour d'une évolution profonde des mentalités face à la maladie.

Dernière épidémie de variole en 1972 en Yougoslavie, variole attrapée en pèlerinage à la Mecque et en Irak : 38 personnes et 6 décès. Quelques cas ici et là. La bataille est-elle gagnée définitivement ?

Il nous faut dire quelques mots d'une autre maladie contagieuse, très fréquente en Uzège au 16^{ème} siècle constate Thomas Platter lors de son voyage en Uzès : les écrouelles ou escrouelles. Il s'agissait d'une forme de tuberculose chronique qui s'installait sur les glandes du cou, aisselles, poitrine ou d'ailleurs, et qui se manifestait par des lésions cutanées purulentes. Elle se transmettait de parents aux enfants, sans véritable espoir de guérison. On la disait héréditaire alors qu'elle était surtout très contagieuse. Nos rois étaient censés avoir reçu le don de guérison de cette maladie par le toucher. Une source miraculeuse à Meynes près de chez nous apportait un peu de réconfort : les malades venaient de loin pour y laver leurs plaies, buvaient son eau et se pansaient avec des feuilles des vignes alentour car supposées elles aussi bénéficier de l'eau miraculeuse. Cette source était très célèbre, même des Espagnols venaient s'y soigner. En un autre temps, Charles Martel puis son petit-fils Charlemagne s'y sont rendus.

Les épidémies de peste ont beaucoup plus marqué les esprits. Cette maladie fait l'objet de nombreuses enluminures, gravures, romans... L'une d'elles fut certainement la cause du déficit démographique du milieu du 14ème siècle : 25 millions de morts en Europe en cinq ans, estimation probablement basse. C'est la peste noire bubonique. Les villes seront plus touchées que les campagnes du fait de la concentration de population et de l'insalubrité des rues. Elle est à Uzès en 1378, probablement aussi à Vallabrix si l'on en croit la chute vertigineuse du nombre d'habitants de notre village. (voir plus loin l'article sur les Tuchins)

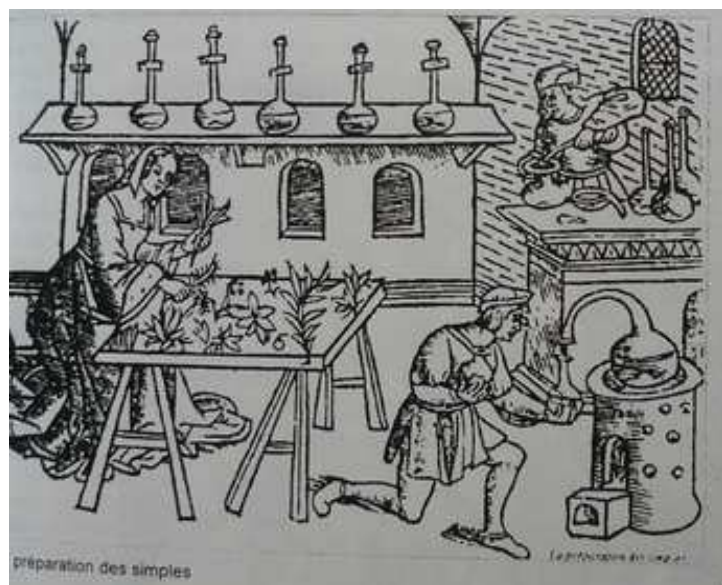
On connaît un peu mieux l'épidémie de 1597 d'Uzès grâce en partie au récit de voyage de Thomas Platter et aux billets de laissez-passer qu'on délivre. En mai 1598 tout va bien à Uzès, en juin de même à Manguio. Plus de peur que de mal semble-t-il. Les gardes de Montpellier, ville fermée aux voyageurs, examinent les billets passés sous la porte du rempart et laissent les voyageurs à l'extérieur en attendant que les consuls de la ville décident de les accepter ou non dans la ville. « Nous fûmes contraints de faire le pied de

grue hors des murs, toute la journée, les auberges refusaient de nous recevoir, elles ne daignaient même pas de prendre nos bagages en consigne : nous les avons donc laissés en vrac sur la grand-route à la garde de notre laquais ; il ne nous restait plus qu'à tuer le temps dans un jeu de paume ». Le consul qui les délivre leur apprend qu'«à Marseille et à Aix ça mourait dur ».

La quarantaine pour les personnes était de 40 jours, un peu moins pour les marchandises. En septembre 1598 la peste n'est toujours pas à Uzès, grâce certainement aux précautions très sévères prises par les autorités.

Les marchandises suspectées de transporter la maladie puisqu'elles ont voyagé, ne rentrent plus dans la ville, elles sont entreposées dans des granges, des mas à l'extérieur sous bonne garde. En s'appuyant sur des ordonnances royales ou celles de l'intendant du Languedoc, "Nous ordonnons", somment les consuls que les pièces d'étoffes de quelque qualité qu'elles soient, caddies, bas de laine, soie...doivent être déballées, tirées des caisses, mises à l'air dans les chambres ou greniers, retournées tous les dix jours. Un consul ou un commissaire des Bureaux de la Santé ira contrôler chaque jour le lieu de quarantaine. Les contrevenants verront la quarantaine prolongée et seront sous le coup d'une amende. Toutes les marchandises doivent être déclarées sous peine de confiscation. A la fin de la quarantaine, 20 à 30 jours selon, un certificat de santé sera délivré pour les marchandises qui seront autorisées à partir après avoir réglé les frais de garde et de transport au lieu de quarantaine. Un soldat de quarantaine touchait 25 livres.

A chaque épidémie, Vallabrix est coupé du monde : les chemins de St Quentin-Uzès, de Bagnols à St Quentin, de La Capelle sont fermés, gardés par des soldats. Il faut vivre en autarcie sur ses réserves. Des familles partent dans les bois avec vaches, cochons, couvées. On a peur de la promiscuité, du mauvais œil qui plane sur son voisin. Des « bonnes femmes » procurent des simples, herbes-remèdes qui, si elles ne guérissent pas, au moins apportent un peu de réconfort et d'espoir.



La peste reviendra souvent dans notre région. En 1629, la ville d'Uzès fait provision de blé et envisage d'engager 20 soldats. On ira plus tard jusqu'à 50 soldats payés. Les consuls achètent des piques et des mousquets pour la garde. Sont nommés quatre "corbeaux", c'est à dire des personnes qui seront chargées d'aller chercher les morts la nuit et de les enterrer. On les appelle aussi "carabins" ou escarrabins" mot qui plus tard désignera les étudiants en médecine. Ils reçoivent un habit de treillis et 12 livres par cadavre, somme importante correspondante à un loyer annuel d'appartement. Ils seront enfermés le jour sous la chapelle Notre Dame

Un quartier des pestiférés est créé du côté de St Ferréol, on se méfie des pauvres qui seront réunis dans une maison à l'écart pendant la durée de l'épidémie. Les portes cochères de leurs maisons seront murées. On soupçonne son voisin, celui qui est différent...Les apothicaires sont partis ou enfermés dans leurs maisons sauf un. On doit en engager un

d'Avignon. Deux chirurgiens de Laudun et un médecin de Cabriac viennent en renfort contre salaire.

Les étrangers ne peuvent entrer, les marchands vendre, les aubergistes et hôtes loger. L'épidémie est à Lyon, Montélimar, Bagnols. On fuit les villes, mais on ne fait que précéder le fléau, ou bien on l'amène avec ses chaussures. Les billets de santé sont obligatoires pour entrer en ville. Mais ils sont délivrés un peu facilement à ceux qui partent, surtout s'ils sont étrangers à la ville, toujours suspects. On ne les pousse pas dehors, mais il y a un peu de cela...

Voyage à Montpellier [284]

Le 30 septembre [1598], j'ai pris, à Uzès, un billet de santé rédigé sur formulaire marqué d'un sigle dûment imprimé :

« Le 30 septembre 1598 est parti de cette ville, où Dieu soit loué la santé règne, Monsieur Platter, médecin d'Uzès ; il a l'intention de se rendre, en voyage, à Villevieille, Sommières, Montpellier et autres lieux.

« Fait à Uzès, comme on peut le voir ci-dessus.

« Signé : Le Filz, greffier. »

« Nous consuls de la ville de Nismes certifions estre parti dicelle, ou Dieu graces a bonne santé, monsieur Thomaz Platter ce XII aoust 1598 pour aller à Uses. Le présent ne servant que pour ung [= pour une seule personne]. Le XII aoust 1598.

« 1598 Rozel consul³⁶⁵. »

[Papier timbré aux armes de la ville.]

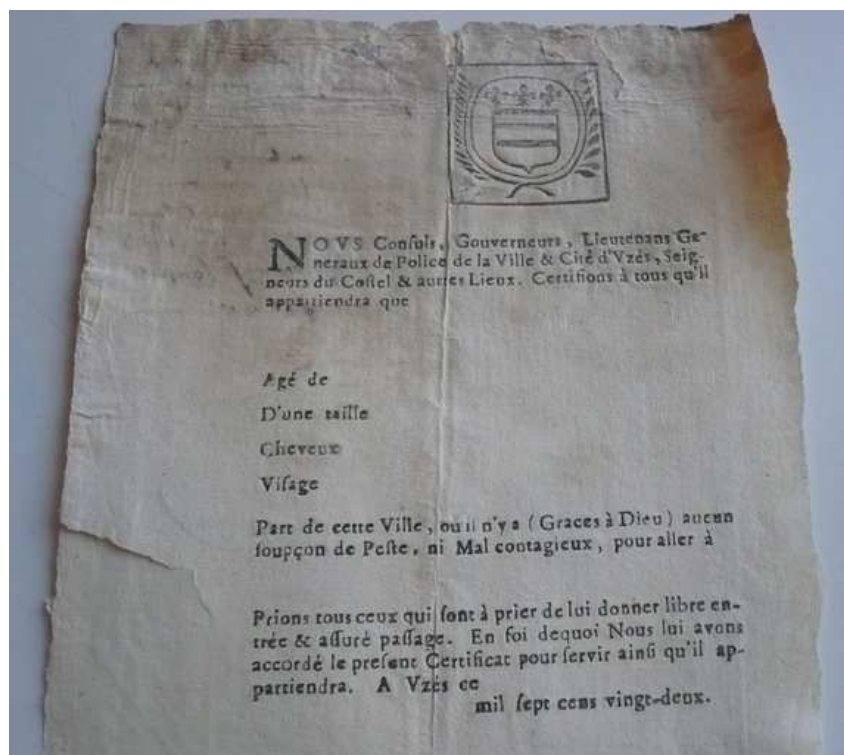
*Voyage vers la haute montagne du mont
la Haute Croix, en passant par Avignon et d'autres villes [285]*

Le 20 mai, après le repas de midi, nous avons quitté Uzès, Monsieur Lucas Justus et moi. La peste sévissait alors dans plusieurs localités provençales : nous nous sommes munis du laissez-passer suivant, écrit et délivré par le greffier d'Uzès. Il était rédigé en français :

« Aujourd'hui 20 mai 1598, Messieurs Thomas Platter, Lucas Justus et Jean Poucy ont quitté Uzès où, Dieu merci, règne la bonne santé. Ils ont pris la route vers Villeneuve-lès-Avignon et Avignon. Certifié par le soussigné

« Signé : Lefilz, greffier. »

³⁶⁵ Erreur de TF19, p. 348 : « en Angleterre ».
³⁶⁶ 349 : « organes sexuels ».



A Vallabrix, des balles de draps et autres marchandises ont été engrangées en quarantaine dans le Mas Brun appartenant à une veuve Cabrol habitant Uzès. Une nuit, le garde a été assommé et des balles ont été volées, peut-être par leurs propriétaires, leur évitant ainsi de payer la quarantaine de leurs marchandises. La rumeur a vu leurs charrettes partir vers La Capelle. Par son de trompe, on prévient la population de ne pas abriter les voleurs et les marchandises qui sont peut-être contagieuses sous peine de prison et de confiscation des biens !!

A ce jour nous ne savons pas où se trouvait ce mas. Les marchandises envolées étaient stockées dans la clède du bâtiment, donc on peut penser que la propriété comprenait de nombreux châtaigniers, probablement du côté du Brugas sur le quartier sud du village, puisque le propriétaire avait des châtaignes à faire sécher. Il est ordonné de murer portes et fenêtres de cette maison. En 1608 lors de "l'épidémie de Toulouse", ce mas avait déjà servi pour la quarantaine des étrangers. Les personnes qui y étaient hébergées devaient payer les deux gardes qui leur étaient imposés par les consuls d'Uzès. (*arch communales d'Uzès- arch départementales de l'Hérault*)).

La peste sera encore chez nous en 1640. Les bouchers d'Uzès protestent. Tout est devenu difficile : le bétail est plus cher, on ne peut le faire venir d'ailleurs. Ils ont dû augmenter le salaire de leurs salariés peu nombreux, les enfants qui leur restent ne pourront pas les aider et même reprendre la boutique. Ils ont débité 8 à 900 moutons au lieu des 2000 habituellement...(arch dép du Gard). A Vallabrix les troupeaux de bêtes à laine (moutons) ne se vendent pas, grossissent au point de mettre en danger les pâturages, les blés et les bois. Les jasses ou bergeries ne sont pas assez grandes, les bêtes restent dehors à la merci des chiens vagabonds et des voleurs. Ce doit être le cas un peu partout car le prix de la laine après l'épidémie va chuter du fait de la quantité, certainement aussi du fait de la baisse du nombre des marchands et des artisans utilisateurs de ce matériau.

En 1649, le fléau est dans l'Uzège, peu violent semble-t-il. Mais les mesures de sauvegarde sont mises en place. Pierre Raffin dans son Livre de Raison nous raconte qu'en septembre pour ses vendanges, il se voit refuser l'entrée de Castillon, pour cause de "bruit du mal contagieux".

En 1664, tout commerce entre Provence et Languedoc est interdit pendant quinze jours en raison de l'épidémie de Toulon et d'Aix.

Une quarantaine à Beaucaire est décrétée pour les gens venant de Provence en 1720. A Uzès l'autopsie du sieur Soleyrol marchand coûte 36 livres à la communauté, la chaux 45 livres... (*archi UzèsBB8 CC101*). Lors de l'épidémie de 1720, Uzès emprunte pour faire des provisions de blé, sel, bois, toile, et surtout chaux et remèdes. Pour près de 20 000 livres. Des noms de prêteurs que nous connaissons : Marie de Pujolas veuve du seigneur de Foissac, Mlle de Bargeton-Vallabris, Mme de Brueys, Mr d'André de St Victor.... A chaque épidémie, le temps s'arrête : l'argent ne rentre plus mais file à toute vitesse, on se calfeutre chez soi, on fait le dos rond, on attend en priant !!



Le choléra ou trousse-galant (qui enlève le galant, le jeune homme) a été décrit pour la première fois par un officier de Vasco de Gamma en Inde où la maladie fait 20 000 morts en quelques heures. C'est surtout au 19ème siècle en Europe que nous allons la rencontrer. Arles connaît neuf épidémies successives, Marseille, la Provence... Cette maladie va nous réapprendre à avoir soin de notre eau : lavoirs obligatoires, eau potable protégée des tanneries, des troupeaux, du travail du chanvre, et cimetières déportés à l'extérieur des villages... (*arch communales de Vallabrix, d'Uzès, de Nîmes - Couradou juin 2011 sur les réparations de la fontaine communale...*)

(Choléra à Soho 1854 Dark-Stories.com)

A Vallabrix en 1854, le choléra frappe à notre porte. Notre adjoint Jean Boutaud remplace le maire Jean Etienne Guiraud, malade. Amable Brun est élu l'année suivante et en 1856 Jean Etienne Guiraud n'aura plus de troupeau. Trop faible pour travailler ? Pour un de ses descendants il serait mort des suites de la maladie.

On sait que notre fontaine nous donne une eau verdâtre, qu'il est défendu expressément de faire rouillir son chanvre à la rivière et de creuser des trous à chaux sur ses berges. Les troupeaux, en particulier les porcs, rendent les abords de la fontaine impraticables. Le responsable du four communal sera payé pour prendre en charge les porcs du village en les faisant garder par un berger. Toutes les conditions pour avoir une épidémie sont là.

Et c'est le cas ! Nous avons des malades du choléra et nous devons payer 79 frs de frais médicaux. Somme considérée comme exagérée, 60 frs seulement seront votés par le conseil municipal.

Rafraichissoirs de notre lavoir

Ci-après un tableau officiel paru dans les comptes-rendus de l'Académie Royale du Gard de 1854-55, (*travail du docteur Philippe de Castelnau -BNF*).



ORDRE D'INTENSITÉ.	ORDRE D'INVASION.	DATE.	COMMUNES		EN COMBIEN DE JOURS.	NOMBRE DE KIL. PARCOURUS.	DURÉE.	DÉCÈS.	DÉCÈS SUR 1000 HABITANTS EN 40 JOURS.	Population de la Commune envahie.
			ENVAHIES PAR LE CHOLÉRA.	D'OU PROVIENT LE CHOLÉRA.						
1	50	6 8	Aimargues	Aiguesmortes	51	14	72	40	1,9	2800
2	6	1 7	Nîmes	Vallabrègues	22	42	69	204	2,2	53619
3	56	1 8	Pont-Saint-Esprit	Saint-Etienne-des-Sorts	9	9	30	11	2,6	5358
4	22	25 7	Bagnols	Codolet	2	7	38	25	5	4780
5	65	20 8	Uzès	Saint-Quentin	33	4	20	25	6	8000
6	39	15 8	Boucoiran	Lédignan	18	5,5	10	10	8,5	751
7	17	25 7	Codolet	Roquemaure	27	10	34	8	11,6	810
8	49	6 8	Saint-Ambroix	Saint-Victor	7	3	34	54	15	3720
9	56	10 8	Saint-Michel-d'Euzet	Bagnols	16	7	48	10	14	608
10	44	4 8	Montfrin	Vallabrègues	56	5	32	50	14	2659
11	25	25 7	Lédignan	Sauve (1)	26	15	32	12	15,4	732
12	58	15 7	Gaujac	Pouzilliac	5	4	27	14	16	305
13	71	24 8	Saint-Laurent-d'Aigouze	Aimargues	18	5,5	20	13	16,4	1586
14	9	10 7	Comps	Vallabrègues	51	2	45	18	17,7	900
15	29	29 7	Lussan	Fontarèche	2	8	32	29	21,5	1321
16	51	29 7	Rochebude	Tharaux	51	1,5	32	12	21,4	526
17	12	12 7	Bernis	Nîmes	11	10	56	25	22	1276
18	45	5 8	Vers	Castillon-du-Gard	11	2	25	15	22,5	927
19	35	51 7	Cavillargues	Fontarèche	52	7	40	19	25	814
20	46	5 8	Vallerargues	Lussan	7	3	45	10	27	350
21	16	25 7	La Capelle	Aramon	51	17	35	15	28	561
22	2	22 6	Aramon	Vallabrègues	15	6	18	114	30	2727
23	67	22 8	Saint-Maurice	Valence (2)	2	3	26	11	51	560
24	41	2 8	St-Geniès-de-Malgoirès	Nîmes	32	18	51	24	51	1250
25	42	4 8	La Bastide-d'Engras	Fontarèche	8	4	22	7	32,4	592
26	52	9 8	Saint-Hilaire-d'Ozillan	Castillon	15	4	25	15	55	696
27	69	25 8	Saint-Chartes	Valence	2	5	30	25	58,5	796
28	60	16 8	Saint-Privat-de-Champcel	Barjac	11	3	17	11	40	650
29	19	25 7	Castillon-du-Gard	Sernhac (3)	4	7	34	29	40	800
30	18	25 7	Saint-Etienne-des-Sorts	Roquemaure	27	10	47	32	40	667
31	43	4 8	Moulezan	Lédignan	9	7	22	14	41	601
32	57	1 8	Villeneuve-lez-Avignon	Avignon	62	2	45	15	42	2725
33	78	50 8	Saint-Pons-de-la-Calm	Gaujac	7	3	25	14	42,5	509
34	15	15 7	Tharaux	Saint-Jean-de-Maruéjols	4	3	58	9	45	277
35	3	26 6	Roquemaure	Avignon	26	12	88	59	47	3796
36	27	28 7	Saint-Quentin	Valabrix	5	4	45	125	48	2595
37	77	50 8	Montaren	Uzès	10	3,5	17	21	49	1006
38	40	2 8	Montclus	Tharaux	8	9	50	28	51	727
39	10	10 7	Aiguesmortes	Fourques	8	57	64	195	52	4046
40	52	50 7	Saint-Victor-de-Malcap	Tharaux	52	8	36	40	57	897
41	62	18 8	Sainte-Anastasie	Blauzac	22	5	29	41	59	1500
42	72	25 8	Saint-Denis	Saint-Victor	26	4	21	14	62	429
43	25	27 7	Blauzac	Nîmes	26	14	52	62	70	879
44	57	11 8	Sanilhac	Blauzac	15	5,5	21	18	74	450
45	64	20 8	Castelnau-Valence	Boucoiran	7	7	26	15	82	582
46	21	25 7	Vallabrix	La Capelle	2	5	51	21	97	442
47	14	21 7	Beucaire	Vallabrègues	5	5	47	228	99	11045
48	50	29 7	Fons-sur-Lussan	Fontarèche	2	12	24	40	121,5	549
49	26	27 7	Fontarèche	Vallabrix	2	6	15	22	127	500
50	20	25 7	Milbaud	Bernis	11	4	42	25	150	1829
51	28	28 7	Quissac	Sauve	29	6	42	28	147	1777
52	1	9 6	Vallabrègues	Avignon	5	18	74	47	156	1628
53	8	8 7	Jonquières	Vallabrègues	29	6	55	54	171	1501
54	7	2 7	Fourques	Arles	5	5	57	49	171	1500
55	11	11 7	Saint-Jean-de-Maruéjols	Roquemaure	15	25	51	89	480	1457
										148435
										moy. 2699

(*) Le premier chiffre exprime le jour du mois; le deuxième, le mois selon l'ordre naturel. — (1) Sauve n'a eu que 1 décès.
— (2) Section de la commune de Castelnau-Valence. — (3) Sernhac, 1 décès.

Le choléra nous vient d'Avignon, il est à Vallabrègue le 9 juin, à Aramon le 22 juin, à Roquemaure le 26 juin. La Capelle est touchée le 23 juillet, Vallabrix le 25. De là le fléau part sur St Quentin la Poterie, Fontarèche, Lussan, Cavillargues, Uzès, Montaren.....

Nous aurons 21 morts pour une population de 412 personnes, l'épidémie chez nous durera 31 jours. Uzès enregistrera proportionnellement moins de décès que nous : 25 morts en 20 jours pour une population de 8000 habitants. Ville mieux organisée ou plus vraisemblablement, Uzès est touchée le 20 août donc par une épidémie en fin de parcours ? Ou bien les habitants qui le pouvaient sont partis dans leurs domaines aux alentours comme à chaque épidémie. Certains sont peut-être comptés dans les chiffres des décès des villages qui les recevaient.

Nous pouvons voir aussi dans ce tableau la vitesse de contamination. Deux jours entre La Capelle et Vallabrix. L'épidémie va durer entre 17 et 88 jours selon les endroits. La contagion se propage entre villages voisins distants de moins de 10 km.

En suivant la piste de la maladie, nous pouvons imaginer ce que ressentait la population. Tous les villages étaient touchés, personne n'était à l'abri, comme dans un étai.

Une autre maladie faisait des ravages jusqu'en 1852 dans notre village et chez ses voisins : "les fièvres" (le paludisme) qui vont disparaître lorsque l'étang ou les marais de La Capelle-Masmolène seront asséchés. En ce qui concerne l'Alzon, en 1853 le docteur Jules Teissier-Rolland propose de creuser un réservoir sur cette rivière : les lieux préconisés sont Castelnau, Vallabrix, La Capelle avec une préférence pour ce village et ses étangs. Projet abandonné fort heureusement pour nous. (*Ville de Nîmes - Ballivet-Fabre BNF*)

Sources : archives communales de Vallabrix, municipales d'Uzès, de St Quentin, de Pont St Esprit - Archives départementales du Gard-Pont St Esprit GG - Jean-Noël Biraben Les Hommes et la Peste en France T1-2 Paris Mouton La Haye 1975 - La Peste Fléau Majeur Medica Histoire de la Santé BIU Santé Paris - Société Historique de l'Uzège déc 97 n° 22 - Ménard Histoire de Nîmes Edit Lacour 1989 - - Le Livre de Raison Pierre Raffin arch Uzès - Pierre Darmon La longue traque de la variole, Paris Perrin 1986 - Pierre Darmon, La variole, les nobles et les princes Ed Complexe 1989 - Emmanuel Le Roy Ladurie Le voyage de Thomas Platter II 1595-1599 edit Fayard - Comptes-rendus de l'Académie Royale des Sciences Edit Bachelier Gauthier-Villars Paris BNF

II - Le Moulin-Neuf et son puits :

Le Moulin Neuf de St Quentin la Poterie est propriété des de Bargeton depuis le milieu du 17^{ème} siècle. Pierre de Bargeton, Marquis de Valabris, arrière petit-fils de Mathieu de Bargeton, en hérite de son grand père maternel Louis de Vaux seigneur de St Quentin. par le biais de Marie de la Bastide veuve de Louis de Vaux (*not Jean Cabanenage Nîmes adq 1650/53*). Les de Vaux étaient des grands propriétaires terriens qui avaient fait fortune dans l'élevage de bovins et donc dans le cuir et les bougies. Après bien des péripéties ce domaine du Moulin Neuf (plus de 22 hectares au moment de l'héritage), va passer à Jacques Adhémar Gaspard d'Arnaud de Valabrix, par son mariage avec Jeanne Marguerite de Bargeton en 1752. Est-ce lui ou son fils François Gaspard d'Arnaud de Valabrix, le sous-préfet qui fait creuser ce second puits ? Cet édifice devait être bien beau et l'eau y était très abondante si l'on en croit le texte ci-après. Etait-il alimenté par la nappe où notre village se sert actuellement ?

(Source : Académie des Sciences du Gard édit Bachelier Gauthier-Villars Paris BNF Gallica.bnf.fr/ark:/61601/f507.image - Couradou Généalogie des Bargeton)

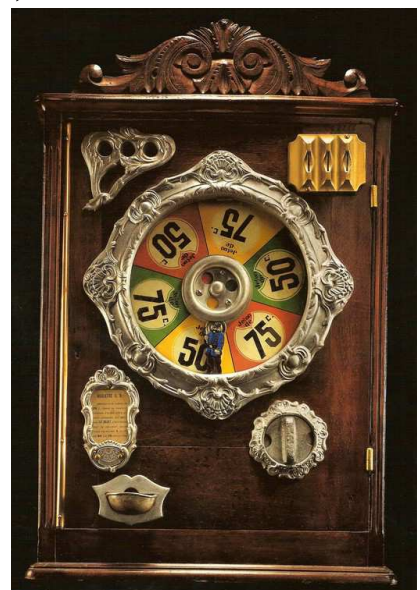
» Le *Moulin-Neuf*, à 3^{kil},75 nord-est d'Uzès, est cité pour son puits naturel et ses belles eaux. C'est mal à propos que je l'ai ouï nommer *puits artésien*; l'ancien maître de cette propriété l'en avait décoré, mais c'est la nature qui a fait sourdre l'eau dans son jardin. Ce puits a 5 mètres de diamètre et 4 seulement de profondeur, c'est-à-dire que là se trouvent des sables fins et mouvants, dans lesquels j'ai fait pénétrer une longue perche, mais sans pouvoir connaître l'épaisseur de ce banc, ni les roches qui sont dessous; l'eau remonte abondamment jusqu'au bord de la margelle, à 0^m,9 du sol. Cette margelle est couronnée de balustres, entre lesquels l'eau verse de tous côtés, dans un second bassin concentrique au premier d'environ 10 mètres de diamètre et 0^m,4 de haut, dont le trop-plein se distribue dans le jardin. A quelques pas de ce bassin, la terre, toujours humectée, indiquait une autre source. Feu M. de **Valabrie**, propriétaire du Moulin-Neuf, y fit creuser (et non forer) un second puits de la même largeur que le premier; il trouva le banc de sable d'où surgit l'eau à 3^m,75, bâtit sur pilotis son puits, dont il surmonta la margelle de huit colonnes, avec leur corniche circulaire. L'eau s'éleva jusqu'à 0^m,45 du bord; mais comme elle continuait à s'élever en dehors des murs, qu'elle s'infiltrait et détrempait tout le terrain environnant, on lui ouvrit une issue à 1^m,50 au-dessous, par où elle s'échappe vers la petite rivière qui fait tourner un moulin, plus nouvellement construit que ceux du voisinage d'où la campagne tire son nom. Le Moulin-Neuf est à 1^{kil},85 au sud de Saint-Quentin, à 2^{kil},75 vers le sud-ouest de Saint-Victor, à 4 kilomètres à l'ouest de Saint-Hippolyte de Montaigu; c'est de l'une de ces communes, ou des sommets qui les avoisinent, tous appartenant à la formation du grès vert, que proviennent les eaux qui sourdent dans le jardin. »

III – Délinquance à Vallabrix ? :

(machine à sous Le Phénix à musique 1899 - collec J CL Baudot)



(roulette Bussoz
1900 collec J CL Baudot)



Ci-joint une lettre de 1906 du procureur de la République adressée au maire de Vallabrix. On s'étonne en haut lieu de l'installation de machines à sous dans nos auberges et cabarets. Les jeux de hasard sont interdits, donc nous sommes en infraction. On n'arrête pas le progrès. Des machines à sous dans les auberges et cabarets !! Il s'agit ici d'une circulaire, le nom de la commune a été rempli après. Mais c'est une lettre manuscrite. Les circulaires administratives étaient tapées à la machine. Il faut espérer pour notre dignité que d'autres communes avaient ce même genre de problème.

Jusqu'alors une certaine tolérance était de mise. Un premier avertissement au contrevenant pour donner le temps de se débarrasser de ces engins. La Chancellerie donne un mois maximum pour rentrer dans le rang à partir du 26 décembre. Mais la lettre du procureur est du 16 janvier et à partir du 26 du mois des poursuites seront engagées.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point Vallabrix est touché par cette forme de délinquance. Est-ce que les Languedociens qui sont revenus de Panama, du Brésil, du Mexique à la fin du 19^{ème} siècle nous ont rapporté autre chose que des graines de plantes et des plants de vigne ? Dans ces terres d'aventures, des fortunes qui parfois sentaient le soufre, se sont construites là-bas, qui ne demandaient qu'à se réinvestir ici. Notre village en a profité : terres qui changent de main, mais aussi maisons construites ou rénovées dans un style "maison de maître" avec génoises affirmées, sœurs cadettes de la Maison Ronde (école), qui à l'époque était le symbole de la réussite sociale.

Il est vrai aussi que la fin du 19ème siècle-début 20ème siècle voit se développer une délinquance moderne à partir de Marseille rayonnant sur toute la côte méditerranéenne. C'est aussi la période de la création des premières brigade mobiles de police judiciaire, donc une volonté gouvernementale de lutter contre le crime organisé. -

Nîmes n'est pas en reste : *"Le 24 février, un membre du Conseil Municipal, M. Castanet, constate que les jeux de hasard et autres tripots jouissent dans la ville de Nîmes d'une liberté presque complète. Il propose de faire cesser ce scandaleux état de choses en appliquant immédiatement et d'une façon formelle la loi du 10 avril 1834, qui frappe de peines correctionnelles la tenue des jeux de hasard.*

M. le Maire dit que les jeux sur la voie publique sont supprimés. Ils seront tolérés quelques jours, avant et après la période des Rameaux.

Ces jeux étant tolérés un peu partout, leur interdiction totale dans les établissements publics porterait un préjudice à la ville au profit des villes voisines. Il faut les maintenir dans certains établissements comme le Casino ou l'Éden, ces deux établissements vivant de ces jeux. (1)

(1) Ces deux établissements n'existent plus : Le Casino était situé boulevard Sergent Triaire au niveau de l'actuelle rue Guillemette, à l'emplacement de l'Éden se trouve, rue J. B. Godin, un établissement Évangéliste."

Des jeux de hasards, oui, mais dans des établissements publics tels que les casinos.

Urges le 16 Janvier 1906

Monsieur le Maire à Valle d'Aoste

Je reçois de Monsieur le Procureur Général près la Cour d'appel de
Nîmes la circulaire ci-après:

Je vous prie d'assurer exactement la circulaire de
la Chancellerie, du 26 décembre 1905 dont je vous adresse
copie ci-après et de m'en accuser réception.

« J'ai été avisé qu'un certain nombre de cabaretiers et de limonadiers
« ont installé dans leurs établissements divers types d'appareils désignés sous le
« terme générique d'« appareils à sous » et servant à pratiquer des jeux de
« hasard qui tombent sous le coup de l'article 10 du Code pénal.

« Vous voudrez bien inviter vos substitués à faire exercer, à cet
« effet, une surveillance active et particulièrement dans les centres industriels.

« A raison de la tolérance pratiquée jusqu'ici et qui dans une cer-
« tains mesure autorise les délinquants à exciper de leur bonne foi, j'estime
« qu'il convient d'adresser un premier avertissement aux intéressés et de les mettre
« en demeure de faire disparaître les appareils dans un délai dont il vous appar-
« tient d'apprécier la durée, sans toutefois qu'elle puisse excéder un mois; il
« y aura lieu en même temps de les avertir que passé ce délai, toute nouvelle infraction
« sera rigoureusement poursuivie. »

En conséquence je vous prie de vouloir bien inviter les intéressés
à supprimer leurs appareils avant le 26 Janvier courant sous peine de
poursuites. - Vous voudrez bien me faire connaître quels sont les cabaretiers qui
se seront conformés aux prescriptions ci-dessus et ceux qui continueraient après
le 26 de ce mois à violer la loi.

M'accuser réception de la présente circulaire.

Le Procureur de la République;



(1906 Casino d' Nîmes - collection privée -nemausensis.com Nîmes XXsiècle/Nîmes belle Epoque)

Sources ; archives communales de Vallabrix registre procès-verbaux de conseils municipaux 1906
 - A Bauer - C Soullez Une histoire criminelle de la France edit Odile Jacob 2012 - archives
 municipales de Nîmes - Merci à Andrée Depasse et à ses souvenirs (elle nous manque)



Jeu de bonneteau 1862 Joseph Faverreau - collection privée -

IV - L'église de Vallabrix - Histoire d'une paroisse - Place de la religion dans la communauté:



St Saturnin ou St Sernin aurait évangélisé le Languedoc au 3ème siècle à la demande du pape romain Fabien. Il subira son martyre en 250, attaché par les pieds à un taureau et traîné dans les rues de Toulouse jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il avait refusé de renier son Dieu.

Le Languedoc, province subissant une forte influence romaine, mais aussi province de rencontres de peuples aux religions multiples et cela depuis très longtemps, dès le VIème siècle avant notre ère, commerçants grecs, étrusques, barbares, nos voisins Saliens de Massilia, soldats romains aux origines diverses démobilisés, ou envahisseurs. N'avions-nous pas une route de l'étain et des esclaves à Collias fréquentée par les Grecs ? Ceci explique-t-il que des fillettes soient encore prénommées Isis au 13ème siècle, l'importance du taureau dans notre culture, les légendes païennes autour des fontaines.... ?

Nous ne savons pas grand chose des diocèses d'avant l'époque carolingienne. Il semble que lors de l'édit de l'empereur Constantin en 313, il y avait déjà des évêchés dans chaque cité. Mais beaucoup d'incertitudes, de légendes et peu de textes, de documents officiels.



(Martyr de St Saturnin *Legenda Aurea* - trad J de Vignay XIVè - BN).

Dès le 8ème siècle, Vallabrix apparaît comme une paroisse, donc une communauté chrétienne de familles installées, organisées en village. Lors des invasions sarrasines de 726/737, un rude combat a lieu sur notre territoire dans le quartier de la Croix de Lussan, actuellement route de Masmolène. Un hameau et son cimetière sont détruits. On peut voir dans la végétation des restes de murs épais. Peut-être lors de la bataille de 729 qui se déroule dans le diocèse d'Uzès. Des hameaux de St Quentin la Poterie sont rasés probablement par nos troupes. Traditionnellement on a imputé ce désastre aux seuls soldats sarrasins. Mais l'armée de Charles Martel et ses pillers-nettoyeurs des champs de bataille ratissaient aussi largement. Punition, pillage, erreur ou ravages pour l'exemple ? Ou simplement air du temps, la vie sur terre comptait peu au regard de celle qui attendait l'homme après sa mort.

Ce qui est certain c'est que Charles Martel, pour éviter que les Sarrasins ne reprennent pied, rase les villes de Nîmes, Maguelone, Agde et Béziers. Il est qualifié par Poldo d'Albenas au 16ème siècle de "barbare et cruel tyran, insolent et damné incendiaire"!!! (*Poldo d'Albenas Discours historial de l'antique & illustre cité de Nismes 1557-1560*). Mais les sarrasins n'étaient pas non plus des tendres : leur nom vient de "saraka", pillage. On parle de leurs exploits en des termes de "massacres horribles" de terre inondée de sang... Ils campent à Tresque, Connaux, St Hilaire d'Ozon... (*Marthe Moreau réf dans sources*)

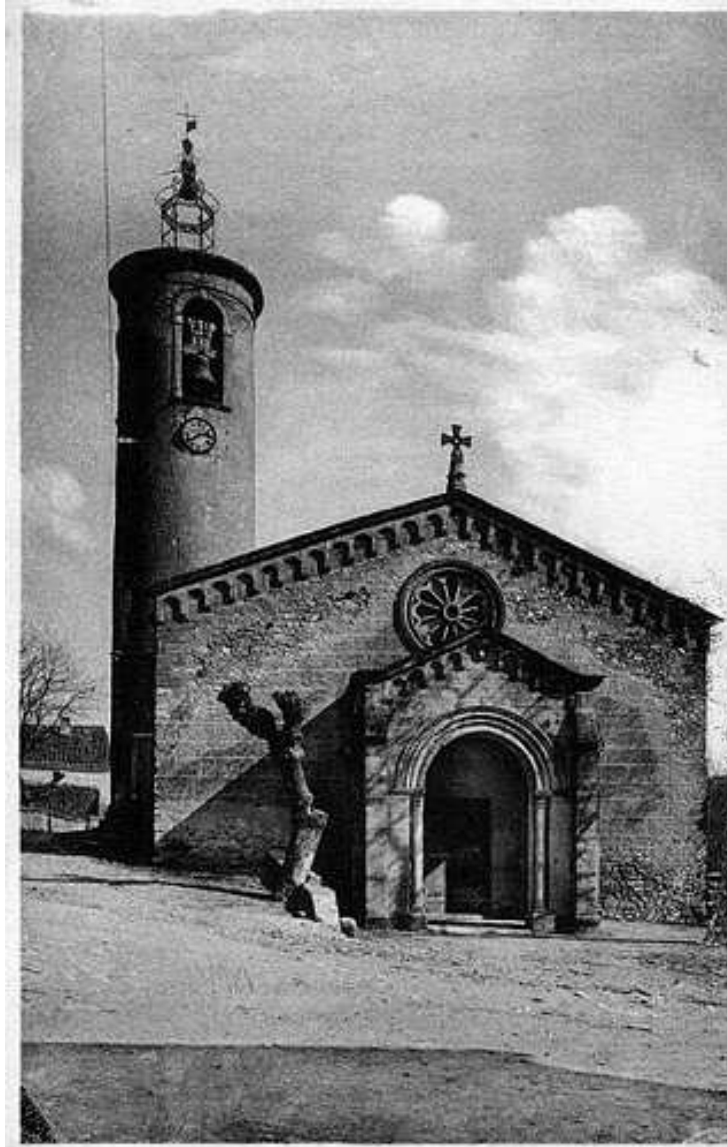
On a retrouvé du côté de Bagnols sur Cèze des pièces de monnaie, des tessons de poterie arabe, des armes attestant le passage des troupes sarrasines (*Pierre Béraud "Uzès son diocèse, son histoire"*). Actuellement en ce qui concerne la bataille du quartier de Lussan de Vallabrix on penche plutôt pour l'an 737 (le gendre de Charles Martel aux commandes ?).

En souvenir de la bataille de Lussan, une chapelle a été édiflée au 9ème siècle sur un rocher, nous écrit Goiffon dans son Dictionnaire Topographique 1881(p282), traces de cette construction jamais retrouvées. Cette chapelle s'appelait Ste Victoire ou Ste Brune. Actuellement on envisage la possibilité qu'elle ait été construite à la place de notre église détruite après l'invasion sarrasine. Elle est effectivement sur un rocher. Ce qui voudrait dire que notre village aurait aussi été rasé lors de la bataille, hypothèse assez plausible.

Les troupes venant de St Quentin et se dirigeant vers ce qui est actuellement La Capelle en passant par le hameau de la Croix de Lussan n'avaient pas de raison de nous épargner. A l'époque nos remparts n'étaient pas ce qu'ils seront au 12^{ème} siècle, plus proches alors des enceintes gauloises ou wisigoths et ils n'ont pas dû offrir une grande résistance.

D'après le Dictionnaire Géographique de 1890 (Adolphe Laurent Joanne), notre église serait présumée antérieure au XI^{ème} siècle. Pour le Dictionnaire Topographique de Nîmes de 1887 (Germer-Durand) des parties du monument remontent au IX^{ème} siècle.

Nous sommes sur un des chemins du pèlerinage de St Jacques de Compostelle. Dès l'an 800, les pèlerins passent par chez nous. C'est l'Ober Strass, le Chemin Haut d'Allemagne.



De Berne, Lausanne, Valence, Montélimar, Pont St Esprit, puis Bagnols (Balneolis), Tresque (Tresis), le Pin (Bynum), Vallabrix (Vallis Brutu ou Vallebrutunt), Uzès (Lucetia). Les marcheurs continuaient vers St Gilles, puis l'Espagne. Les pèlerins amènent avec eux des modes de vie différents des nôtres, un développement économique par la création d'auberges, de petits hôpitaux, un renforcement de la législation sur la mendicité, sur la sécurité publique.

Vraisemblablement aussi une ouverture sur le monde. Est-ce que cela remettait en cause le quotidien de nos villageois ? Comment vivaient-ils ces différences de langues, de façon de s'habiller, de manger ? Comprenaient-ils ce besoin de spiritualité exprimé par une longue marche ? Suivaient-ils cet exemple ?

(Eglise St Etienne 1955 ?)

A ce jour, nous ne savons pas si nous avons un « hôpital de pèlerinage » : peut-être dans le quartier du Planet ? Le village du Pin en avait un, Uzès aussi. A Vallabrix, le quartier du Planet, hors du fort, était probablement à l'intérieur d'une deuxième enceinte, englobant la fontaine condamine et une partie du quartier de la Coste : dans une cave de ce qui a été la Maison des Sœurs et une école libre pour les filles fin 19^{ème}/début 20^{ème} siècle, on trouve une meurtrière, des murs très épais (maison de Monsieur Salert). A suivre..

800/814 (?) Charlemagne, petit-fils de Charles Martel, nous visite (traces à Montfrin). C'est le renouveau économique, la Renaissance Carolingienne : des monastères

s'implantent un peu partout, avant tout domaines agricoles. Des petits prieurés dispersés habités par quatre à cinq moines, qui vont défricher, assécher les marais avec la population et qui dépendent de plus grandes entités qui elles vont se spécialiser dans l'élevage essentiellement.

A Vallabrix des religieux assèchent un marais entre La Capelle et notre village (à quel endroit ? Probablement sur le territoire du Moutet). Les prieurés vont être des lieux de sauvegarde pour la population lors des invasions et des conflits. Des couvents bénédictins sont nombreux, environ 180, dans les diocèses de Nîmes et d'Uzès. Nous assistons à un renouveau religieux avec les pèlerinages (St Gilles, St Jacques de Compostelle, les visites aux saints guérisseurs....). Les églises poussent un peu partout, souvent petites chapelles rurales. (« *Chrétiens en Lozère et dans le Gard* » Ed René Berthier). Il est probable que notre chapelle Ste Victoire ou Ste Brune ait été construite sur cet élan religieux.

En 823 ou 896, Vallabrix d'après une inscription carolingienne est "donné en totalité à St Théodorit d'Uzès, église, dépendances et domaines" : nous sommes dans le giron de l'Eglise d'Uzès (Eug Germer-Durand-L Rochetin Académie Royale du Gard 1854 p287/290 - Mémoires Académiques du Vaucluse 1898 T17 - BNF). A cette occasion notre village est nommé Volobrica, accusatif régulier de Volobrix. Volo du nom de la tribu gauloise qui habitait le Brugas avant l'arrivée des romains. Est-ce que nous tenons là les origines du nom Vallabrix ? C'est l'hypothèse la plus réaliste à l'heure actuelle, peut-être moins romanesque que les autres suppositions.

[*Ec(c)l(esī)am b]eati Baudilii et s(an)c(t)i Firmini, cu(m) su[is append]itiis ; ec(c)l(esī)am s(an)c(t)i Juliani et [sancte] Basilisse, c[u(m) su]is appenditiis ; ec(c)l(esī)am s(an)c(t)i Augendii, [cu(m) su]is appenditiis ; Volobrica quant[u(m) qu]antu(m) (1) ab integro ; Cassionem , quantu(m) ab integro ; Ca(m)paniacum , [cu(m) molendinis] farinariis et ma(n)cipiis,—[s(an)c(t)o] Theodorito—[dedit cu(m) suis per]tinentiis.....*

«..... a donné à Saint-Théodorit , avec toutes leurs appartenances, les églises et domaines dont les noms suivent :

« L'église du bienheureux Baudile et de S. Firmin , avec ses dépendances ;

« L'église de S. Julien et de Ste Basilisse , avec ses dépendances ;

« L'église de S. Eugène , avec ses dépendances ;

« Valabrix , en totalité ;

« Caisson , en totalité ;

« Campagnac, avec les moulins à blé et les serfs de ce domaine ».

Le diplôme de Louis l'Aveugle en faveur de l'évêque Amélius (2) nous apprend que, dans les

(1) L'ouvrier qui a gravé l'inscription a, par une inadvertance évidente, répété, au commencement de la 5^e ligne, le mot *QVANTVM*, qu'il venait de graver à la fin de la 4^e, après *VOLOBRICA*.

(2) *Gall. Christ.*, t. VI, Instr., col. 293. — « . . . Humiliter poscens quatenus S Theodorito res quasdam priscis temporibus attributas, sed quorundam cupiditate sublatas, restituere deberemus ».

Volobrica, **Valabrix**, et non Valabrègue. On pourrait hésiter, parce que cette dernière localité s'appelle en latin *Volobrica*; mais il y aurait alors *Volobricam*, tous les noms étant et devant être à l'accusatif. *Volobrica*, au contraire, est l'accusatif régulier de *Volobr-ix,-icis*. D'ailleurs, la terre de Valabrègue, aussi loin que peuvent remonter les témoignages historiques, appartenait à la maison de Toulouse et fut ensuite réunie au domaine royal.

Cassionem, Caisson, qui devint plus tard Saint-Paulet-de-Caisson. C'est sur ce domaine que Guillaume de Vénéjan devait fonder, en 1200, la chartreuse de Valbonne.

Campaniacum, cum molendinis farinariis, Campagnac, où s'éleva plus tard (avant 1156) le monastère de Saint-Nicolas, « l'un des plus con-

(1) Bullaire de Saint-Gilles; et Mén, *Hist. de Nîmes*, t I, Pr., p. 29, col. 1

Sources : Eugène Germer-Durand - L Rochetin (découvreur des pierres gravées) - Académie Royale du Gard 1854 - Mémoires de l'Académie du Vaucluse T17 1898 BNF)- Couradou de Vallabrix Septembre 2013 site de Vallabrix ou médiathèque)

En 1144 Bernaud Ier comte d'Uzès rend hommage à Hébrard Ier évêque d'Uzès : nous faisons toujours partie de l'évêché d'Uzès, avec Dions, St Quentin, Bouquet... L'année suivante Raymond du Caylar et sa femme Béatrix d'Uzès en font autant. (*Société Scientifique d'Alais* 1888 p 64 BNF)

Il nous faut apporter une distinction en ce qui concerne le mot "prieuré". Ce terme apparaît en 1179 lors du troisième concile de Latran. Il désigne une dépendance monastique

soumise à un monastère ou une abbaye. Dans ce cas il est dit "régulier", soumis à la règle monastique. Mais il peut être séculier simple occupé par des clercs non prêtres, ou séculier double avec des desservants ayant charge d'une église de village, comme c'est le cas dans notre Midi pour nos paroisses. (*Séculier = dans le siècle, régulier = dans la règle*). Donc le fait d'avoir un prieur dans notre paroisse ne signifie pas que nous avons un monastère ou abbaye dans le village. Les terres de ce prieuré sont nobles et se transmettent de prieur à prieur.

Les chanoines d'Uzès ont longtemps été prieurs des églises du diocèse. Un Richard et Pons de Valabris par exemple chez nous en 1203-1207 (archives ducales 13). A cette date les textes mentionnent le nom de St Etienne pour notre édifice : quand a-t-il pris ce nom ? Lors d'un agrandissement de la chapelle Ste Victoire ou bien chapelle et église sont elles totalement indépendantes ? Un mystère de plus !

St Etienne était le premier diacre nommé par les Apôtres. C'est un nom fréquent dans le sud de la France, sous l'influence de l'Eglise d'Orient (grecque et chaldéenne) chez nous. En 885 le pape s'appelle Etienne V. Au cours des âges nous aurons beaucoup d'Etienne chez les Vallabrixois.

En 1209 Raymond VI de St Gilles se reconnaît vassal de l'Eglise d'Uzès pour treize châteaux dont Vallabrix, Aramon, Laudun, Vénéjan plus trois châteaux appartenant à ses vassaux ainsi que Masmolène et Monfrin.

Notre seigneur de 1213 Bernaud de Clausonne donne la "jouissance du droit de champart sur une terre dont les tenants et les aboutissants sont la fontaine de Vallabrix, la Cavellada, les Jas, la Carbonnière.... au monastère de St André de Villeneuve les Avignon". On le retrouve l'abbé de ce monastère en 1226 (*Académie Royale du Gard 1876 - Catalogue de la Bibliothèque des Pêches Albert Petit 1921 p283/284- BNF*)

(les jas ou jasses sont des bergeries, les carbonnières sont des tours du Xè-XIè généralement de forme rectangulaire contrôlant et défendant le passage. Au XIV et XVème elles évoluent s'adjoignant ou renforçant des remparts ou bien elles sont abandonnées à la fin ou après la guerre de Cent ans. Avons nous là la trace de la tour d'angle du château dans le fort, tour primordiale qui plus tard abritera au rez de chaussée le temple ? Cavellada : d'après Jean Paul Guignar, spécialiste en occitan, ce serait un terrain en pente - Champart, impôt seigneurial en nature prélevé en plus de la dîme et proportionnel aux récoltes))



Dans cette province du Languedoc, nous ne faisons rien comme les autres : en 1266 le pape Clément IV fait des remontrances à l'évêque de Maguelone, Bérenger comte de Melguiel, celui-ci frappant des pièces à l'effigie de Mahomet !! Ce pape de son nom séculier Guido Fulconi était commissaire et juge dans notre province avant son élection à la fonction papale.

En 1307, Vallabrix n'apparaît pas sur la liste des paroisses devant contribuer à verser une indemnité de déplacement pour le métropolitain qui remplace l'évêque d'Uzès. St Hippolyte de Montaigny y est mentionné. Sommes-nous trop déshérités pour participer ? Pourtant en 1330, le prieuré de Vallabrix passe à André Barrière à la mort du prieur Pierre Bernaud. Le prieur payait 3 livres tournois de dîme diocésaine et à cette époque 13 florins 7 sous pour les déplacements de l'évêque, quand Masmolène notre voisine ne dépensait que 6 florins 9 sous. (*Pierre Béraud "Uzès son diocèse, son histoire Edit Lacour"*).

Une chapelle St Jean Baptiste dans notre église apparaît au cours de lecture des textes anciens : chapelle dans laquelle on entrait, donc isolée du reste du bâtiment (par des marches, une barrière, un mur ?). Malgré son nom il ne s'agissait pas des fonds baptismaux. Encore en 1765 dans un bail le prêtre Jean Antoine Chabert est désigné chapelain de cette chapelle, alors que le prieur de l'église est François Privat. Ce qui accrédi-terait l'hypothèse de certains historiens qui pensent que l'église aurait été construite autour ou sur les ruines de la chapelle Ste Victoire du 9ème siècle. (*arch communales de Vallabrix - arch départ du Gard*)

Notre église sera entourée de son cimetière jusqu'en 1898. Une porte, sur la droite du bâtiment en entrant permettait de pénétrer dans le cimetière. Le presbytère jusqu'à la fin du 17ème siècle était situé à l'intérieur des remparts à côté du cimetière.

La construction a été agrandie en 1856. C'est l'architecte diocésain Aimé Bègue qui réalise les modifications : portail en forme de dais orné et original en ce milieu du 19ème où les modifications d'églises sont plutôt quelconques. Inspiration de l'homme de l'art ? Il est vrai que la lumière dorée qui régulièrement frappe cette façade donne envie de s'impliquer. (voir plus loin le déroulement de ces travaux).

Une nef centrale, et des bas côtés sur voûtes (on peut encore voir les traces des doubleaux romans, disparus lors de l'agrandissement). On a construit entre les deux piliers restants un arc surbaissé très allongé, qui dénote un peu. Les fenêtres et la rosace ont été agrandies.

Le clocher du 15ème siècle est surélevé au 19ème siècle pour loger la grosse cloche appelée "Ursule" du prénom de sa marraine Mme Foussat. Il nous faut rappeler ici les fonctions des clochers. Ils sonnaient les heures, appelaient pour les services religieux et les événements heureux. Mais aussi, tour de guet, ils alertaient la communauté dans les moments difficiles : réquisitions en hommes et en bétails par les armées, le feu, les assemblées, les dangers divers. Ils étaient un élément de survie important pour un village. Chacun reconnaissait au son quel clocher des environs sonnait et prévenait d'un danger. Parfois par brouillard épais, la cloche sonnait à des intervalles réguliers pour guider le berger ou le voyageur.



C'est une des dernières églises de la région à voûte romane, ce qui explique les nombreuses infiltrations.

Quelques tableaux et meubles du 16ème (?) : une crucifixion, la Lapidation de St Etienne, le Serpent d'airain, copie d'un tableau de Rubens.

Les armoiries du village sont peintes sur un des arcs. Elles datent de l'époque Louis XIV. En 1690 à court d'argent comme d'habitude, le roi propose aux villes et villages contre 25 livres d'acheter leur blason. Hermine à pal losangé et de sinople..

Sur une carte postale de 1912, le mur d'enceinte du cimetière est encore visible. Le lieu sera aménagé en 1958 en jardin public.



Selon les Anciens, quatre muriers avaient été plantés sous Henri IV, les trois que nous voyons sur cette photo de 1912 datent probablement du 19ème siècle. Ont-ils remplacé de plus anciens ?

LES PRIEURS DE VALLABRIX ET HISTOIRE DE L'EGLISE AU FIL DES ANS :

1145 Pons et Richard de Vallabrix chanoines d'Uzès prieurs de Vallabrix. Traces en 1203-1207

1330 Prieur Pierre Bernaud remplace André Barrière

1448 le roi René d'Anjou comte de Provence, fait creuser dans l'église des Saintes Marie de la Mer en Camargue. On y découvre des squelettes attribués aux saintes, grâce "à l'odeur suave qu'ils exhalaient". Ainsi serait née la légende des Saintes Marie de la Mer, qui auraient évangélisé la Camargue en l'an 60 avec Lazare et Simon le Lépreux qui deviendrait le premier évêque de Maguelone.

Les Guerres de Religion de 1562/1629 ont fortement modifié la société de notre région. Les Réformés sont nombreux dans les villes, jusqu'à 90% et même dans les villages comme le notre, en général moitié/moitié, prudence, sincérité ou réalisme ?.

Les faits de guerre, plus politiques que spirituels, ont ravagé les récoltes, parfois les villages. Les gens fuyaient avec leurs animaux, laissaient leurs récoltes. "Les gens de guerre mettent en pauvreté les villages et sur le point de partir" - "aucun habitant se vuela asarder d'aller travailler qu'est la cause que leurs besognes se retardent..." - "on n'a moyen paier les despances et voyages des souldatz, de façon que tous les habitants pour se

garantir de n'estre prisoniers, sont constrainetz quicter le village et fuyr leur bestail gros et menu alhieus..."

On rançonnait seigneurs et paysans. "Les pires des guerres" nous dit Montaigne, batailles, entrecoupées de trêves, escarmouches, sièges, qui divisent des frères, des amis.

Mathieu de Bargeton notre seigneur du moment et ses fils étaient huguenots, très impliqués, mais très vite loyalistes, politiques avec Henri III et H. Notre église ne paraît pas avoir souffert de cette période (pas de réparations connues à ce jour). Un temple protestant existait au rez de chaussée d'une tour du château, à l'emplacement de l'actuelle maison de M Brun. Les Bargeton étaient alliés avec tout ce qui comptait en Uzège : Montmorency, Royan, Gondin.....ce qui nous a peut-être sauvé en partie.

Thomas Platter nous visite rapidement en 1595 : le village est en ruine comme la plupart des villages aux alentours. Il est vraisemblable que le centre à l'intérieur du fort n'a pas trop souffert. Nous y avons une garnison avec un capitaine du nom de Combet ou Petit-Combe; En fait ce que l'on appelait à cette époque et pour l'occasion un capitaine de quartier était un homme relais des consuls ou des seigneurs du lieu, sorte d'intendant, de commissaire de police, et d'officier. Les fils de Mathieu de Bargeton ont été capitaines de quartier d'Uzès.



La ruine du village est plus ancienne : en 1384 pendant la guerre de Cent ans nous étions 18 répartis en 5 feux, au siècle précédent 340 habitants en 68 feux!! (voir plus loin l'article sur les Tuchins). En 1544 lors du démembrement de Vallabrix nous avons 21 habitants qui devaient habiter dans les murs du fort, bien à l'abri. Au milieu du 17ème siècle 50 familles ou feux étaient installées sur le village, soit un minimum de 200 personnes. Les maisons ont pu à nouveau déborder en dehors du fort.

Thomas Platters sur le chemin entre Vallabrix et Uzès nous signale une mine de fer : Notre Brugas ? Les quartzites rouges-brunes l'ont peut-être trompé.

Maître Philibert Ginoux curé de Vallabrix teste le 25 août 1552 auprès de Claude Gazonnot notaire à Uzès (2^E71/289). Nous avons donc des catholiques sur le village, probablement moitié-moitié avec les protestants comme dans les autres villages.

Le 8/6/1638 prise de possession du prieuré de Vallabrix par Laurent Martin curé qui reçoit le prieur Etienne Andrault qui remplace Jean Vincent d'Hubac. Le 13/3/1638 arrentement du prieuré à deux habitants de la communauté moyennant 600livres. (arrentement : sorte de location contre une rente, le locataire se chargeant de percevoir la dîme)

Le 30/1/1640 prise de possession du prieuré par Olivier Calmette prieur de Flaux, procureur (qui a procuration) d'Etienne Guérin prieur de Vallabrix. Le curé est Blaise Vallat. Notre prieur n'est pas là pour la cérémonie, celui de Flaux le remplace.

Le 5/3/1640 arrentement du prieuré à Etienne Guérin, son grand père et parrain, baile de Flaux. On reste en famille !! Des fortunes se sont construites grâce à ces arrentements.

Le 20/5/1656 Léger Guérin prend possession du bénéfice de Vallabrix, il est escolier et clerc tonsuré de Damazan, habitant Avignon (adg E1555).

Le 20/7/1658 il est prieur de Vallabrix (quittance de 302 livres)

Le 24/9/1660 arrentement du prieuré de Vallabrix passé par le prieur Jean de Ruffier pour 1500 livres

10/5/1662 Jean de Ruffier arrente les $\frac{3}{4}$ de la dîme de son prieuré et de son domaine moyennant 1125 livres (*adg -E1056 Not Hector Garidel*)

Il signe les registres paroissiaux jusqu'en 1692, mais les actes suivants manquent ou sont en très mauvais état. Mais on sait par le notaire Maître Agniel, que Jean de Ruffier et le cardeur Greuillet de St Victor réglaient un problème de dette de 44 livres donc notre prieur était toujours à Vallabrix à cette date. Une délibération consulaire nous donne la date du 11 mars 1702 pour le décès de Jean de Ruffier. On sait que le presbytère a été détruit dans la période 1685/1703 : y-a-t-il un lien entre ces deux événements ? A ce jour aucun document laisse entendre que son décès serait lié à cette destruction. Notre prieur prêtait de l'argent selon des modalités peu chrétiennes, et il se peut qu'on ait profité des événements pour faire disparaître des documents avec le presbytère. C'est aussi dans cette période que l'on va rendre inutilisable le compoix qui réglait les impositions. Notre prieur avait aussi produit une liste des nouveaux convertis du village, avec des appréciations un peu rudes sur la sincérité des conversions, ce qui ne lui avait certainement pas fait que des amis.

Jean de Ruffier était un neveu de l'évêque d'Uzès de Grillet. Celui-ci avait fait venir de Provins ses trois neveux : Claude qui sera son vicaire général, puis nommé à St Paul Trois Château (1657), André qui arrente la dîme ecclésiastique de Génolhac, puis devient seigneur de St Quentin la Poterie, coseigneur de Vallabrix, et enfin Jean notre prieur. Sa signature en 1692 laisse supposer un homme âgé à la main tremblée. Le fait de bien placer des membres de sa famille était tout à fait habituel. C'était un moyen comme un autre de faire fortune. Jean avait d'abord été très jeune chanoine à Provins en 1636, puis prieur en 1639 à Laudun, en 1651 à Sanilhac, en 1652 à St Marcel de Careiret. (*Bulletin du Comité de l'Art Chrétien P Jouve Nîmes 1912 BNF*)

Au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes notre village a probablement été dragonné en 1685 lors des dragonnades d'Uzès. Pour preuves la nécessité d'agrandir le cimetière, le peu de mariages et de naissances, le vide de construction entre les remparts et l'église, la fontaine du village abîmée. Pour pousser les habitants d'Uzès à abjurer sans toucher à la ville, les villages visibles de cette cité ont été mis à sac, incendiés par les dragons du roi. C'est probablement le sort qu'a subi notre village.

Notre seigneur du moment Charles de Bargeton a abjuré sa foi protestante à une date inconnue à ce jour mais lors de son deuxième mariage en 1695 il était catholique. Son frère Mathieu se convertit en 1694. Leur frère aîné (?) Denis de Bargeton était considéré par l'intendant du Languedoc Basville de Lamoignon comme un dangereux individu. Un nombre impressionnant de personnes, 200 000 à 300 000 personnes selon les dates prises en compte, artisans, bourgeois, nobles mais aussi domestiques s'enfuient du pays, rejoignent la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre ou les Pays Bas. Ci-joint une plaque de rue de Genève concernant un Uzétien célèbre Firmin Abauzit devenu "savant genevois".



En 1702 le prieur Gasteur d'Aureillac signe les actes paroissiaux. Il remplace momentanément Jean de Ruffier.

En 1703 incendie d'une partie du château par les Cadets de la Croix, et/ou peut être en 1705. Pertes des archives protestantes du village. Le temple disparaît et sur le complot de 1728 à sa place apparaît la cour du Temple (à l'emplacement de la maison Brun).

En 1706-1728 le prieur Jacques de la Garde de Montjeux signe les actes paroissiaux. Pierre de la Garde, oncle et prieur précédent puis associé à Jacques, tous les deux logés chez des particuliers dont chez un Bargeton de Vallabrix, probablement dans le château. Les de la Garde étaient alliés aux Bargeton par mariage : Marie petite-fille de Guillaume d'Entraigues et de Firmine de Bargeton, arrière-petite-fille de Mathieu épouse d'Antoine de la Garde (contrat de mariage 16-10-1627) et grand-mère de Jacques notre prieur. (voir généalogie des Bargeton)

1719 le prieur est logé dans une maison louée par la communauté (20 livres) chez Etienne Guiraud. En 1723 le loyer est de 55 livres chez la veuve Guiraud-Amable. En 1725 logement au Grand Membre du château chez Anne de Ruffier.

L'école du village est située en 1719 dans le Grand Membre, l'instituteur nommé avec l'aval du prêtre et de l'évêque. Jean Perrier, ouvrier pipier de St Quentin est le régent, c'est à dire l'instituteur. La location du local coûte 5 livres par an et le maître 60 livres, payées par la Communauté. Il était demandé une participation financière aux parents ; seuls les garçons étaient concernés et l'absentéisme était roi.

Le complot de 1728 mentionne le prieur Jean (Jacques ?) de la Garde : la maison claustrale n'existe plus mais le prieuré possède encore quelques terres

En 1738 le prieur Prat signe les actes d'état civil de Vallabrix. Pourtant en 1747 on le retrouve toujours à Vallabrix avec le qualificatif de prieur de Masmolène ?

En 1751-52, le village répare l'église et le cimetière en vue de la visite de l'évêque. Pour ce faire, Paul Guiraud, notable de notre village, a prêté 117 livres qui lui seront remboursées avec intérêts lors de la prochaine imposition. Le clocher sera réparé en 1755, grâce aux

150 livres prêtées par Louis Vidal, autre notable. Il était tout à fait habituel à cette époque pour les notables de prêter l'argent nécessaire au village, contre intérêt bien entendu. Les coupes de bois sinon les impôts permettaient le remboursement.

En ce milieu du 18ème siècle, l'horloge nous coûtera de 28 à 30 livres par an pour monter et l'entretenir. En 1783 nouvelles réparations à l'horloge qui a "les rouages dérangés".

Le 4/10/1765 Jean-Antoine Chabert est chapelain de la Chapelle St Jean Baptiste de l'Eglise St Etienne de Vallabrix (recouvrement d'une dette)

1769 le prieur est François Privat : avant cette date, nous n'avons plus de presbytère, les prieurs sont logés dans la maison seigneuriale ou chez des particuliers. Il est fait la demande aux consuls d'une maison presbytère. Le propriétaire (Agniel) du Grand Membre où était logé à cette époque le prieur, veut récupérer son bien et demande fermement que le village règle ce problème.

La communauté va d'abord proposer la construction d'un presbytère à l'emplacement de l'ancien, devant l'église, devant le cimetière jusqu'au rempart près de la maison de Pierre Bonnaud (Bonnaud). Puis on préfère acheter la maison Loubier-Souchon Jean (f°210 du compoix de 1728) en 1772

La construction d'un presbytère coûterait autour de 8000 livres selon le devis et plan du sieur Rollin, l'achat de la maison Souchon 1000 livres plus les réparations. Pierre Desplans avec la caution de Etienne Desplans propose un devis pour 3175 livres, un maçon d'Uzès Jean Baran fait une meilleure offre à 2900 livres, c'est lui qui emporte la mise ! Les habitants du village avanceront la somme. Une coupe de bois sera vendue pour compléter.

1774 Jacques Montagnon est prieur, il prêtera lui aussi 250 livres pour les réparations du presbytère. Il sera tué pendant la Révolution (le 14 juillet 1792 ou 27 juillet 1792 selon les auteurs) en Ardèche dans la commune des Vans avec neuf autres prêtres réfractaires. Il était originaire de Génolhac, ancien secrétaire de l'évêque d'Uzès Baüyn (Bauhin ?). Avec lui, seront exécutés Clémenceau curé de la cathédrale de Nîmes, Bonijol et de La Bastide chanoines d'Uzès, Faure curé de Mons, et cinq capucins. (*Bulletin du Comité de l'Art Chrétien P Jouve Nîmes 1907p281 BNF*). Son frère plus jeune que lui sera un chirurgien célèbre au début du 19ème siècle.

La période de la Révolution de 1789 sera difficile, agitée, baroque comme dans beaucoup de villages de l'Uzège. Un pragmatisme cohabite avec un jusqu'aboutisme ambiant.

Dans une délibération communale de 1791, il est demandé au curé Jean Paul Marie Suffran Reboul, assermenté, qu'il accepte qu'un prêtre non assermenté dise la messe en notre église, sauf les dimanches et jours fériés. Permission accordée. Par contre il ne veut pas loger l'instituteur au presbytère.

Bien que du parti de La Montagne, Vallabrix louvoie entre intégrisme républicain et culture catholique : on répare les croix des chemins (1791-1792), mais l'église devient Temple de la Raison, et on ouvre la Grande Rue en démolissant un bout des remparts pour que l'on puisse accéder plus facilement à l'église, "par un chemin plus court à l'endroit touchant la maison Bonnaud"..

En ce qui concerne les croix de chemins qui avaient un rôle religieux mais aussi d'ordre pratique annonçant et délimitant des entrées de villages, de quartiers, de lieux, de domaines, (les voyageurs ne savaient par forcément lire) elles sont oubliées dans le

concordat signé par le consul Bonaparte et le pape Pie VII en 1801. Les autorités politiques et préfectorales se souviennent de leur intérêt en 1804 mais pour les reléguer dans les cimetières, dans les lieux retirés et clos destinés au culte. Sur les chemins elles ne doivent pas gêner la circulation et si possible être en retrait, entourées de grilles, de murets. Ce qui paradoxalement renforce leur rôle religieux et fait oublier leur intérêt laïc, politique et communautaire qu'elles avaient au moins depuis le Moyen-âge, sinon depuis l'époque romaine quand elles n'étaient encore que des bornes romaines.



En 1792, Uzès vit des moments très difficiles. Des catholiques uzétiens se réfugient à Vallabrix et à St Hippolyte de Montaigu, signe que chez nous un calme relatif régnait. (*Ernest Dundat Le Figaro 15/9/1880*)

Un autre signe des temps compliqués : le 22 germinal de l'an II (1795) 65 catholiques et protestants de St Quentin la Poterie demandent la libération de leur vieux curé, le père Sorbier, 40 ans de bons et loyaux services et incarcéré depuis un an à la prison de Nîmes. Le maire signe la pétition. Mais rien n'y fait , le Directoire d'Uzès refuse "pas lieu de délibérer sur la pétition" (*Albert Ratz Gazette 2010 de St Quentin*)

1792 deux frères capucins prêtent serment républicain à Vallabrix : André Gay ex frère Barnabé, et Hilaire Guiraud ex frère Etienne. Nous les retrouverons plus tard dans le village, notables et greffier pour le dernier.

1794 décès du curé Reboul -

La ci-devant maison claustrale devient la maison commune.

Le 15 mars 1794, 25ème ventôse de l'an II à 7 h du matin, en séance publique, notre église devient Temple de la Raison : le citoyen maire dit que "grâce à la philosophie, la Raison et la Vérité triomphant aujourd'hui, fini le fanatisme, ne soyons pas les derniers de montrer à la Convention Nationale, à toute la France, et partout à nos voisins que le monstre dévastateur n'a jamais eu d'emprise sur nos cœurs, encore écrivons le pour toujours de notre commune , déclarons que la Raison et la Vérité sont les seules idoles que nous voulons adorer et que nous ne voulons reconnaître d'autres cultes que celui qui leur est dû. Transformons à cet effet notre église en Temple de la Raison, que les signets du fanatisme soient changés en ceux de la Liberté et faisons don à la Patrie de tous les ustensiles et argenteries de notre église"...Applaudissement unanimes. La cloche, l'argenterie et les "ustensiles" partiront.

Le presbytère est converti en maison commune, la Société Populaire y prend un appartement pour ses réunions. Le représentant du peuple à cette date est le sieur Borie, une personne intransigeante, mais charismatique. Il sera l'exécuteur de l'épuration municipale du 10 mai 1794 ainsi que de l'arrestation de notre greffier Gilly en mars/avril. **Nos élus manquent "de lumière et d'énergie"**.

Louis Marelo (Maralo ou Mardo) Allemand ci-devant curé d'Aubussargues devient curé de notre village (Délibérations Communales) (1795) dans le respect de la République, c'est à dire qu'il est assermenté.

Le prieuré de Vallabrix sera vendu comme Biens Nationaux. Mathieu Capiou de Nîmes le 21 Fruct. An IV achète la maison claustrale et le jardin en vente amiable pour 2016 livres, et Pierre Roche, ménager à la Bastide d'Engras, acquiert les terres de notre prieuré, soit 4 salmées 33 eminées 26 vertizons pour 13700 livres, le 3/1/1791 (adh). Il achètera aussi des terres du prieuré de La Bastide d'Engras.

On fait des affaires, certains ont de l'argent à placer et le pays a vraiment besoin de remplir les caisses de l'Etat. Terres, bâtiments changent de propriétaire : Mathieu Capiou achète aussi à Uzès, l'évêché, jardin olivettes, parterre et bois pour 64 500 livres, à St Siffret le presbytère et son jardin pour 2394 frs, Flaux presbytère et jardin pour 1980 l pour la plupart par des ventes amiables. Augustin Bargeton achète la maison du sacristain de l'église St Etienne d'Uzès pour 10 300 frs, Emmanuel de Bargeton Montèze, le prieuré d'Arpaillargues pour 6200 l , d'Arnaud de Valabris des terres et la chapelle St Jean de St Quentin 14 400 livres, la garrigue de Castille d'Uzès pour 805 f, le prieuré de St Hippolyte de Montaignu..... Les acheteurs sont des fabricants d'eau de vie, des seigneurs, des hommes de loi, des maires, curés, des artisans etc. (*FrRouvière Biens Nationaux BNF départementt Philo/histoire Lavagne-Peyrot Nîmes*)

1811 le curé est le père Guilhermet. (C'est lui qui achètera plus tard le château avec Monsieur Gouffet). - Les six acheteurs de l'ancien presbytère consentiraient de le revendre à la commune pour 1460 frs.

1814 achat d'une maison presbytère : en 1821, le problème ne sera pas encore réglé. Il faudra attendre 1823 pour qu'un acte de vente soit signé chez le notaire Dumas d'Uzès.

En mai 1822 nous devons réparer l'église, racheter du matériel (principalement un ostensoir en remplacement de celui en fer blanc tout rouillé, ...). Le conseil de Fabrique est sans grands moyens (offrandes et "cueillette" ou quête, sont juste suffisants pour "le luminaire"), et une demande de 100 frs est faite au conseil municipal pour cet achat. A la même date on rembourse à M le Curé 18 frs pour le service du 21 janvier 1821 à savoir 10 frs pour le catafalque et 8 pour les cierges. Nous ne savons pas à quelle occasion, probablement un enterrement. La commune a payé et non la famille. En 1840 nous donnons 150 frs au conseil de Fabrique pour des réparations dans l'église (90 frs) et sur le mur du cimetière (60 frs).

Nous pourrions comparer le conseil de Fabrique au conseil paroissial : des personnes du village ou de la paroisse géraient les problèmes liés à l'église. Un banc avec écritoire leur était réservé dans la nef en général sur le côté le long du mur du bâtiment, lieu de valorisation de ces personnes et lieu d'observation des fidèles. Quelques églises ont conservé ce banc comme à Collias.

En juillet 1822, nous devons réparer l'église et surtout construire une croix dans le cimetière pour "différencier celui-ci d'un champ", coût 243frs53. En février de l'année suivante on signe enfin chez Maître Dumas notaire d'Uzès l'acquisition d'une maison pour en faire un presbytère. Coût de l'opération 1200 frs. Le roi nous donnera son accord en juin suivant, donc la vente sera effective le 17 septembre 1823..

En 1838 le curé de Vallabrix a en charge aussi le village de La Capelle et celui de St Victor les Oules. Ce qui semble une lourde charge : ces communes demandent un autre desservant pour eux seuls et donc notre séparation. La réponse est rapide de la part de nos élus : "Le chemin n'est pas si mauvais que cela" donc un seul prêtre suffit, à condition que les deux communes payent un supplément de traitement au curé pour son entretien. Déjà en 1819 la question du vicariat s'était posée : la succursale de Vallabrix comprenait 800 âmes (succursale c'est à dire paroisse) avec Masmolène, St Quentin, un seul prêtre "robuste" était suffisant. Quarante ans après la Révolution, le manque de prêtres éduqués se faisait encore sentir.

Le Conseil de Fabrique apparaît dans une ordonnance royale du 13/4/1826 : il acquiert le droit de recevoir des dons et legs. (*arch nat T26 Bul LXXIII 2494/2513*) . En 1829, autorisation par ordonnance du roi Charles X de recevoir un don de 600 frs de Mme veuve d'Abauzit pour le conseil de Fabrique La Capelle/Vallabrix. (*arch nat bulletins des lois 1884 T 11*)

La restauration du clocher est nécessaire par décision du 13 novembre 1842 : une nouvelle cloche acquise par le conseil de Fabrique va être installée prochainement. Nous devons rehausser le beffroi, travaux qui coûteront à la commune 660 frs 10. C'est le maçon François Pascal qui œuvre. On va travailler à l'économie, le charroi sera fait gratuitement par les habitants. Une pièce de monnaie a été fondue avec notre cloche, visible encore actuellement à l'intérieur gauche en bas de l'instrument. Le fondeur se nomme Eugène Baudoin de Marseille, le même qui en 1829 fonde La Canonge de la cathédrale de Nîmes. Le prêtre à ce moment là est le père Couderc. Une gravure plus récente sur la cloche : "Année 1872 vox domini - in virtute", la voix du Seigneur en puissance. A quelle occasion ce texte a-t-il été gravé ?

En août 1843, nous votons 375 frs de secours au conseil de la Fabrique qui ne peut payer la cloche.

Le 15 mai 1855 nos conseillers municipaux délibèrent au sujet de l'agrandissement de l'église. L'année précédente le choléra est passé sur Vallabrix. Jean Boutaud, adjoint remplace le maire Jean Etienne Guiraud, malade.

L'architecte diocésain Aimé Bègue propose un projet pour la somme de 7231 frs sur la demande de M Montagne, curé de Vallabrix. Le conseil de Fabrique s'est prononcé favorablement et compte payer ainsi : souscription de 6514 frs de la part des fidèles dont 4000 frs de la part de Monsieur Foussat à condition qu'un banc de cinq ou six places soit réservé dans l'église pour sa famille (comme au temps des seigneurs !). Manque 717 frs. Le conseil de Fabrique n'a pas de réserves, il ne souhaite pas emprunter car c'est une solution trop onéreuse. Donc il est fait demande à la commune ou plutôt au préfet. Mais la commune doit réparer impérativement la fontaine, et les subventions se font rares. Donc on ne peut aider la Fabrique. La commune est "fatiguée" de payer nous disent nos élus municipaux.

Finalement la souscription va atteindre 7200 frs et l'autorisation de travaux sera demandée. Paul Foussat aura son banc à l'endroit qu'il lui plaira.

Le maçon Auguste Rambert consent un rabais : son devis se monte à 4302frs, les habitants feront pour 2217frs de travaux, 323frs pour l'architecte, soit un total de 6782frs. Les travaux commencent sous un bon jour.

La restauration de la façade de l'église va faire l'objet d'un autre devis de Monsieur Bègue en 1857/58. C'est le maçon d'Uzès Jacques Brouche qui emporte l'adjudication pour une somme de 2040 frs. En fin de travaux le coût s'élèvera à 2500 frs. Là c'est la commune qui prend en charge cette partie de la restauration.

L'agrandissement de l'église sera aussi en fin de compte un peu plus onéreux : 997 frs en plus. Vu l'urgence de l'achèvement des travaux, la commune paiera.

L'abbé Montagne décédé à Gaujac n'oublie pas Vallabrix : un legs de 200 frs pour les pauvres est offert par testament en 1862, legs accepté par nos élus pour nos indigents.

Nous installons une nouvelle horloge dans notre clocher en mars 1862 : 1200frs, installateur Millet de Pont St-Esprit. Elle sera remplacée en novembre 1935 coût 6500frs (vendeur Léon Delorme sur de l'Hôtel de Ville à Lyon). Nous avons déjà une horloge en 1751, et celle de 1785 avait les rouages "dérangés".

Le 17 novembre 1861 les réparations du presbytère sont jugées inutiles : "seul le salon à manger est humide" les autres pièces sont dans un état "convenable", donc pas de réparations.

Jeanne Maurin, épouse Desplans dit "Cardinal", par testament donne 100 frs aux pauvres de la commune. Que signifie ce sobriquet ?

En juin 1871 il avait été décidé de supprimer l'école communale de filles. Une école mixte laïque prendrait la suite. Mais deux religieuses se proposent pour prendre en charge l'école communale de filles, pour un traitement de 500 frs. Elles viennent d'Aubenas (07) de la maison mère de St François Régis.

Le conseil municipal accepte en août 1872 car préférable sous "tous rapports, les enfants étant tous catholiques". Il espère surtout faire des économies, les deux sœurs ne percevant qu'un seul salaire. Mme veuve Foussat offre le local à titre gratuit avec promesse de donation. La première religieuse est sœur Thérèse, Cézarine Couderc. C'est encore l'époque où les parents versaient une petite contribution, les salaires payés par la commune pour l'instituteur homme était de 1100 frs, celui de la religieuse 550 frs.

L'école devient gratuite et obligatoire en 1881-82. L'école des filles est toujours dirigée par une religieuse, sœur Odillon ou Eugénie Phrosine Valladier. La loi de 1887 laisse le choix aux communes pour la création ou non d'une école réservée aux filles : le conseil municipal maintient la suppression.

Et en 1888 soeur Odillon (née le 4/12/1853) déclare l'ouverture d'une école libre privée sur notre commune, dans le quartier du Planet (actuelle maison Salert). La demande officielle est de décembre 1891. Dans les mois qui suivent le conseil municipal décide la création d'une école laïque publique pour les filles, dans la "maison ronde" qui vient de se libérer. "ce serait un bienfait, nous avons le local, le mobilier.." . En 1894 le conseil municipal réaffirme la laïcité de l'école de filles, signe que l'opposition est forte entre les deux écoles "congréganiste libre" et laïque. Le salaire de l'institutrice laïque sera pris en charge non plus par la commune mais par l'Etat.

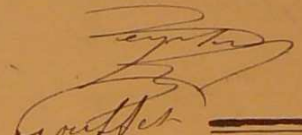
275

Déclaration

Pour ouverture d'école libre

Le 1^{er} du mois de mars de l'an mil huit cent quatre-vingt huit, s'est présentée devant Nous Maire de la commune de Vallabrix M^{lle} Valadier Eugénie, en religion Sœur Odilon, appartenant à la congrégation des Sœurs de St Régis établie à Hubenas, département de l'Arèche, née le quatre du mois de décembre de l'an 1853, à la Tabarnole commune de Portes canton de Génolhac département du Gard, pourvue du brevet de capacité déclare conformément aux articles 37 et 38 de la loi du 30 Mars 1886 avoir l'intention d'ouvrir et de prendre la direction de l'école privée, primaire, élémentaire dans la commune de Vallabrix (Gard)

fait à Vallabrix le premier mars 1888

Valadier E. 

(arch communales de Vallabrix - 1er mars 1888 et 14 décembre 1891)

Déclaration

— Pour ouverture d'école libre —

Le 14 Xbre de l'an mil huit cent quatre vingt onze s'est présentée devant Nous Maire de la commune de Vallabrix M^{lle} Eugénie Valadier, en religion Sœur Edilon appartenant à la congrégation des Sœurs de St Regin établie à Rubenac (Ardeche) née le 14 Xbre 1853 à Porten (Gard) pourvue du brevet de capacité déclare conformément aux articles 37 et 38 de la loi du 30 Xbre 1886 avoir l'intention d'ouvrir et de continuer à diriger la direction d'école privée primaire élémentaire, dans la commune de Vallabrix canton d'Uzès dans le local situé au quartier dit de Planet fait à Vallabrix le quatorze décembre susdit de laquelle déclaration nous avons donné récépissé * appartenant à M^e Foussat.

E. Valadier

Brun

Le Procureur reconnait avoir reçu de M^{lle} Eugénie Valadier S^r Sœur Edilon le dépôt de sa déclaration d'ouverture d'école libre à Vallabrix Uzès le 16 Xbre 1891, Le Procureur de la République signe. Préfet du Gard certifie qu'une copie de la déclaration fournie par M^{lle} Valadier Eugénie (S^r Sœur Edilon) à l'effet d'ouvrir une école primaire privée dans la commune de Vallabrix est parvenue à la Préfecture le 16 Xbre 1891. M^m le 17 Xbre 1891 Le Conseiller de Préfecture signe. Le récépissé a été par son soins du Maire de Vallabrix remis à M^{lle} Valadier Eugénie le 19 Xbre 1891.

Présents Messieurs Roche Lucien, Desplaux
Daniel, Guiraud Saul, Brun Vincent, Gouffet Joseph,
Pujolat Grégoire
M^r le Maire expose au Conseil ainsi composé que la
commune de Vallabrix possède, depuis la construction
et la prise de possession de la nouvelle école l'an-
cien local scolaire, actuellement occupé par une
institutrice, libre congréganiste : Il propose
de demander la création, dans ce local communal,
d'une école communale publique de filles dirigée
par une institutrice laïque et il invite le
conseil à en délibérer. Le Conseil Municipal
où l'exposé de M^r le Maire
Considérant que la création d'une école publique
de filles dirigée par une institutrice laïque
serait un bienfait pour la commune de Vallabrix
Considérant que l'école publique de filles a
été pendant long temps dirigée par des institu-
trices laïques
Considérant que la commune possède un
local spécial pour une école de filles
et le mobilier scolaire
Considérant que la commune prend à sa charge
de payer, sur ses ressources ordinaires le traitement
de l'institutrice. Le Conseil M^{pl} après avoir délibéré
à ce sujet prie Monsieur le Préfet d'approuver la
présente délibération et sollicite l'ouverture d'un
crédit de francs pour le traitement pendant
un an de l'institutrice publique laïque Et ont
signé au registre Desplaux Brun Gouffet
Pujolat Brun

La riposte laïque : 17 février 1892 : demande d'ouverture d'une école publique et laïque
pour filles- arch communales de Vallabrix

Le prêtre apparaît toujours en 1881 pour dresser avec le maire la liste des admissions gratuites dans l'école communale : deux garçons Gaston Ance et Albert Castagnier, deux filles Joséphine Combe et Albanie Bothier.

Grâce à Jules Ferry nous sommes à la veille de l'instruction gratuite (juin 1881) et obligatoire de 1882. L'influence de l'Eglise recule en Europe, les gouvernements s'affranchissent de la hiérarchie catholique, l'incroyance se développe dans les villes et même dans les campagnes. Les Missions qui parcourent le monde rural, ont souvent renvoyé une image sclérosée de l'Eglise, freinant des quatre fers et aiguisant les susceptibilités.

(André Gill BNF - Jules Ferry croquant un prêtre en pain d'épices 1878-79-)



En cette fin 19ème siècle, nous sommes en pleine bataille pour la laïcité. Le pape Léon XIII en 1891 dénonce les méfaits du libéralisme et propose des solutions à la misère ouvrière, des solutions où les valeurs religieuses sont présentes, refusant l'affrontement des classes mais souhaite plutôt des conditions de travail et des salaires décents.

Mais son successeur Pie X refuse le modernisme "carrefour de toutes les hérésies". Conservatisme, intransigeance se font jour y compris chez les croyants de base.

La Séparation des Eglises et de l'Etat a été votée en 1905. C'est la fin du Concordat de 1801 de Napoléon, la fin des relations étroites entre les églises et l'Etat. Chacun campe sur ses convictions.

En 1892, le conseil municipal de Vallabrix dénonce le peu d'obligeance du curé du village depuis les dernières élections. Il néglige ses paroissiens.

Nos élus décident de lui supprimer le supplément de traitement qui lui était accordé sur les fonds communaux. Le conseil "considère que tous les habitants de la commune ont les mêmes droits et qu'il ont droit aussi aux égards de la plus simple civilité de la part de leur curé à qui on reproche des caprices et des négligences..".

L'atmosphère ne s'arrange pas. En avril 1894, le desservant de la paroisse au mépris de l'autorité locale, a élevé un arc de triomphe à l'entrée du village malgré l'interdiction qui lui en avait été faite et avec quelques personnes "qu'il excitait et conduisait lui-même", a manifesté contre la municipalité. Un arrêté visé par le sous-préfet, est pris d'interdiction de toutes processions dans les rues du village sous peine de contraventions.

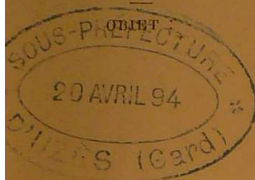
MAIRIE
DE
VALLABRIX

DÉPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
d'Uzès

Canton d'Uzès

N°



pour me faire
signifier, le 20 avril 1894
Le Maire, Prêtre,

Le Maire

Vallabrix, le 17 Avril 1894.

Arrêté de Mairie concernant les processions
publiques.

Nous Maire de la commune de Vallabrix
Vu les lois sur la police municipale et sur la police
rurale.

Considérant que M^r le Desservant de la paroisse
de Vallabrix s'est permis, le cinq Avril courant, par
mépris de l'autorité locale, d'élever un arc de triom-
phe à l'entrée du village de Vallabrix, contre la défense
qui lui en avait été faite : Que s'entourant de quel-
ques individus qu'il excitait et qu'il conduisait lui-
même pour manifester contre la défense du Maire.
Que l'attitude de ces personnes et du Desservant a fait
naître des faits regrettables et de nature à troubler
la tranquillité publique.

Arrêtons

Article 1^{er}. Les processions publiques sont à
l'avenir interdites dans les rues du village et sur
tout le territoire de la commune de Vallabrix.

Article 2^o. Les contraventions au présent arrêté
seront constatées par des procès verbaux et pour-
suivies conformément aux lois.

Fait en mairie à Vallabrix le douze avril 1894

Le Maire

Prêtre



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'école de filles est actuellement dirigée par une institutrice communale laïque en opposition à l'école congréganiste libre qui existe dans la commune de Sallabriz que pour opérer la laïcisation de cette école la commune est imposée de grands sacrifices. que le maintien des écoles laïques de garçons et de filles a été voté par la délibération du neuf février 1892 et qu'il y a urgence de se prononcer de nouveau pour la laïcité des écoles il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil M^{uni}l ouï l'exposé de M^e le Maire

Considérant que la laïcité de l'école de filles demandée par délibération du 13/12bre 1891 a été réalisée

Considérant que la commune de Sallabriz pour rétablir l'école des filles sous la direction d'une institutrice laïque s'est vu imposée de prendre à sa charge le traitement de l'institutrice laïque et tous les frais d'installation pour

Nos élus réaffirment le 4 février 1894 la laïcité pour l'école des filles

L'année suivante en 1895, le "ci-devant" desservant Monsieur F Etienne, demande un supplément de 260 frs. Le conseil municipal refuse car ce prêtre fait payer contrairement aux usages les services du culte (baptême, inhumations, mariage...), de son propre chef il ne double plus les messes les dimanches et les jours fériés. Pourtant il avoue qu'il connaissait les habitudes de gratuité des services. Nos élus parlent d'esprit d'insubordination, de critiques infondées de la part du prêtre.

Séance Extraordinaire du 3 Avril 1895

53

Monsieur le Maire de la commune de Sullabrix donne lecture d'une lettre, qui lui est transmise par Monsieur le Sous-Préfet d'Uzès, relative à une demande formulée par M^r F. Etienne, ci-devant desservant à Sullabrix par laquelle il demande qu'il lui soit délivré un mandat de la somme de deux cent soixante francs, portée au budget sous la rubrique supplément au Curé; il invite le Conseil à en délibérer.

Le Conseil M^{pl} a pris après avoir pris connaissance de la susdite demande; le Conseil considérant que l'allocation portée au budget a pour but d'accorder aux habitants de la commune la gratuité des divers services du culte; comme baptêmes, mariages, inhumations et pour le binage des dimanches ordinaires et des jours de fêtes chômées; Attendu que Monsieur F. Etienne, par des motifs mal inspirés, a sans raisons accessé, arbitrairement, de biner les dimanches et les jours chômés; Attendu que M^r F. Etienne, de son chef et sans avis de l'Autorité municipale qu'il a affecté de braver, a fait payer pour les baptêmes, les mariages et pour les inhumations contrairement aux habitudes établies qu'il connaissait.

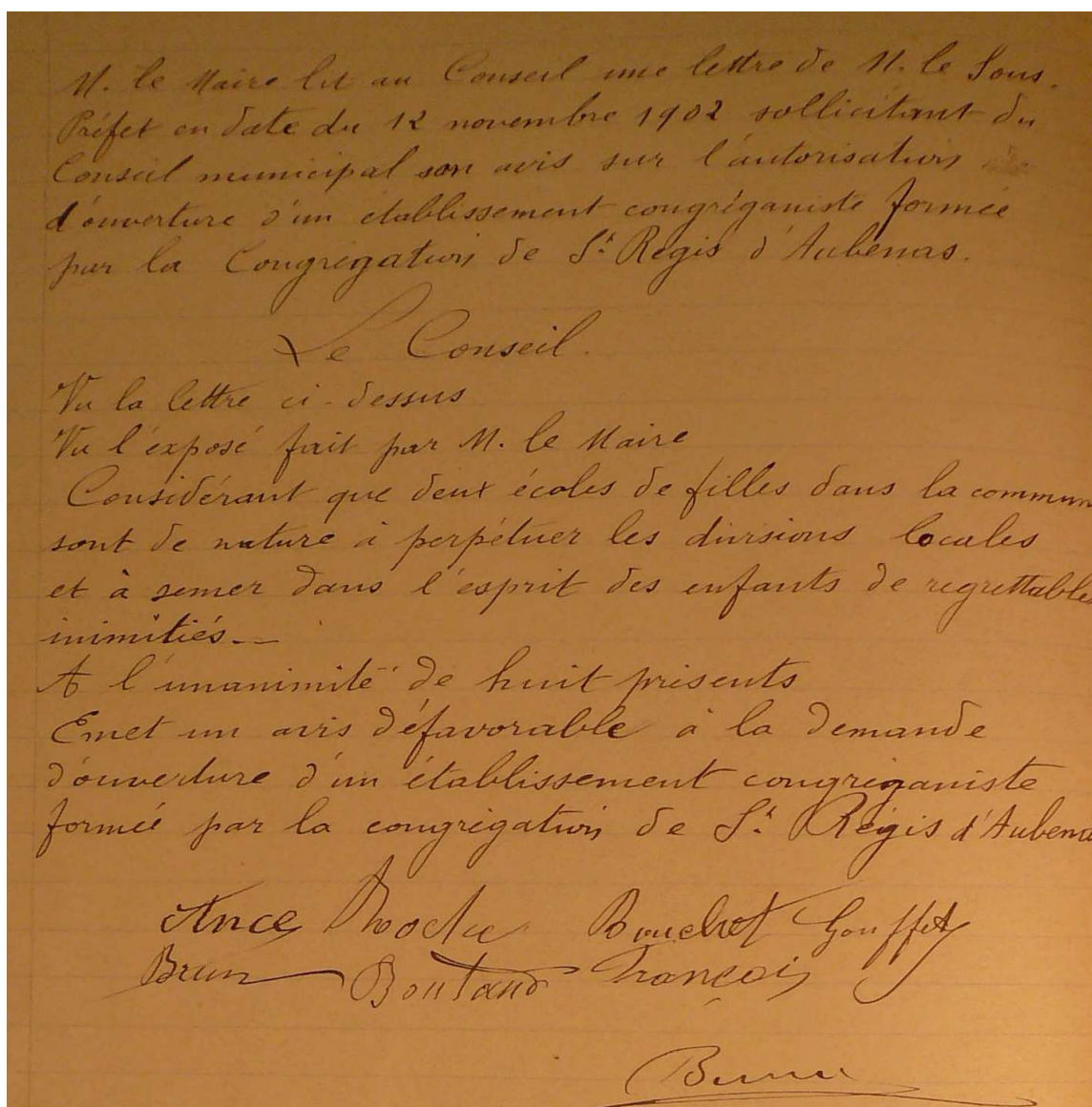
Attendu que M^r F. Etienne reconnaît par sa lettre, et qu'il renonce à l'allocation si elle doit soulever des difficultés administratives. Considérant que toutes les réparations que M^r F. Etienne énumère dans sa lettre sont critiquables et une preuve de son esprit d'insubordination.

Par tous ces motifs le Conseil à l'unanimité rejette la demande de M^r F. Etienne, formulée par la lettre, de Monsieur F. Etienne, en date du vingt-cinq mars dernier. Et ont les délibérants signé.

Bien Bouchet François Noë
Bujalas Anne Giffet
Bujalas

On en arrive au refus du conseil municipal de renouveler l'autorisation d'ouverture d'une école privée "congréganiste" le 16 novembre 1902 voté à l'unanimité des huit

conseillers présents. Deux écoles de filles sur la commune, c'est diviser les familles, créer des animosités, des hostilités entre les enfants et dans le village. On en a assez de ces guerres intestines !



Le 30 juin 1905 le monopole des inhumations concédé aux Conseils de Fabrique des églises et aux consistoires est abrogé. Notre village ne se sent pas concerné car nos défunts sont transportés au cimetière par les familles et amis sur le corbillard de la commune. Le fossoyeur est un de nos salariés et le service de culte est gratuit.

Le bail de jouissance gratuite du bâtiment de l'église est signé le 6 février 1907, pour 18 ans, dans un premier temps puis pour 6 ans à partir de 1925. La liberté de culte est affirmée. Le bâtiment de l'église appartient à la commune, le desservant est considéré comme locataire.

Le 16 février 1907 le préfet intervient au sujet du loyer du presbytère qui doit être le plus élevé que possible. Un bail de 18 ans sera passé par la commune et le desservant au prix de 20 frs par an seulement, le jardin du presbytère risquant d'être récupéré par le propriétaire. Mais en novembre Monsieur le Préfet souhaite un loyer plus élevé répondant mieux aux intérêts de la commune : ce sera donc 30 frs l'an.

Le Bureau Central Météorologique nous signale le 11 juin 1909 à 21 h 15, le ressenti du tremblement de terre provençal : "Vallabrix int 5 - 2 secondes", sans dommage pour les personnes et les biens. Les Vallabrixois ont ressenti deux secousses, une courte et une plus longue. L'horloge d'Uzès s'est mise à sonner brusquement à ce moment-là. Ce tremblement de terre avait secoué tout le pourtour méditerranéen, occasionnant dégâts parfois importants.

Même séance

M^r Le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal une demande présentée par M^r Le Desservant de Vallabrix tendant à obtenir pour lui-même l'attribution de la jouissance gratuite de l'Eglise appartenant à l'exercice du culte.

D'après le premier paragraphe de l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 le libre exercice du culte étant garanti, M^r Le Maire expose au conseil qu'il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il soit fait droit à cette demande.

Le scrutin secret étant demandé par application des dispositions de l'article 51 de la loi du 5 avril 1884, il est immédiatement procédé à cette opération.

Résultats du Scrutin	Nombre de suffrages	9
	= de suffrages exprimés	9
	Majorité absolue	5
	Bulletins portant la mention oui	8
	= portant la mention non	=
	= blancs ou nuls	1

En conséquence, le conseil municipal autorise M^r Le Maire à attribuer gratuitement la jouissance de l'Eglise à M^r Le Desservant pour une durée n'excedant pas dix-huit ans et ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que M^r Le Desservant mentionne dans l'acte qu'il est autorisé pour cela par l'Evêque de Nîmes son supérieur hiérarchique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé

Témoins : *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*

M^r Le Maire : *[Signature]*

(bail de jouissance gratuite pour l'église sur 18 ans)

tarif
a
de

M^r le Maire soumet au conseil qu'il y a lieu
par suite de la désaffectation du presbytère de
fixer un prix locatif de cet immeuble ; le Doyen
de la commune ayant demandé à louer personnel-
lement cet immeuble.

M^r le Maire soucieux des intérêts communaux
expose au conseil que conformément aux instructions
de M^r le Préfet le prix de location doit être aussi
élevé que possible.

Le Conseil vu les instructions de M^r le
Préfet ; Considérant en outre que le presbytère de
la commune est dans une situation particulière ;
que cet immeuble joint actuellement du bénéfice gra-
tuit d'un jardin qui sûrement lui sera enlevé par
le propriétaire actuel si la destination de l'immeuble
venait à changer.

Délibère : Il y a lieu de donner à cet im-
meuble une valeur locative de 20 francs par an.
Et autorise M^r le Maire à traiter avec
M^r le Curé et à passer un bail pour une
durée de dix-huit ans.

(bail pour le presbytère 20 frs pour 18 ans)

Pendant la guerre de 1914/18, seule Mlle Rouché donne 5 frs lors de la 17ème souscription pour le comité catholique de propagande française à l'étranger (*La Croix* du 9/2/1915 n°9963).

La petite guerre entre élus et curé semble se calmer jusqu'en 1922. L'Etat et le village prennent en charge peu à peu l'assistance aux plus démunis, vieillards, femmes en couche, malades, famille nombreuse.... Le cimetière a quitté l'aile de l'église pour un plus grand terrain à l'entrée du village. Le téléphone, le service d'eau et autres modernités s'installent. Bientôt nous aurons une cave coopérative viticole.

Mais en octobre 1922 Mr Bonnefille curé de Vallabrix a adressé au sous-préfet un mémoire timbré en vue de poursuites judiciaires contre la commune. Des travaux sont prévus dans l'église et au presbytère, mais ils tardent. Le toit de l'école des filles et le presbytère menacent ruines. Une coupe de bois paiera le plus urgent.

En janvier 1923 les poursuites judiciaires sont en cours devant le tribunal civil d'Uzès : le prêtre demande 2000 frs de dommages et intérêts. L'audience aura lieu le 7 mars ; coût pour la commune 600 frs d'avocat et d'avoué. Nos arguments sont que nous avons des difficultés pour emprunter les 6000 frs nécessaires pour les réparations plus importantes de l'école, du presbytère et de l'église. La Caisse des Dépôts et Consignations renâcle, nous nous tournons vers la Caisse Nationale de Retraite : emprunt 6200 frs à 7,4% sur 20 ans, soit pour un peu moins de 600 frs par an d'échéances. Nous faisons ce que nous pouvons..... Nous espérons la clémence du tribunal.

M. le Président communique au Conseil que M. Bannier, desservant de la commune, l'a assigné devant le Tribunal civil d'Uzès pour le 18 courant au sujet de réparations à faire au presbytère. Il demande 2.000 frs de dommages-intérêts. Il lit la citation que M. Lacroix, avoué, lui a fait remettre par voie d'huissier.

Le Conseil n'a jamais refusé de donner satisfaction à M. le Curé. Le 26 8^{me} dernier, par une délibération que M. le Préfet a approuvée le 10 9^{me} suivant, nous avons pris l'engagement de contracter un emprunt, non seulement pour exécuter des travaux au presbytère, mais encore à l'école et à l'église.

Et le 9 décembre nous avons voté un emprunt de 6200^f. La délibération relative à cet emprunt a été ~~par~~ adressée en double expédition à M. le Sous-Préfet qui nous l'a renvoyée en nous donnant la nomenclature du dossier.

Je me suis ^{mis} à l'œuvre tout de suite et j'attendais les plans et devis de l'architecte, M. Chaplal, agent voyer cantonal, pour y mettre la dernière main.

Je les recevrai sûrement demain et notre dossier sera, je le crois, complet. Je le transmettrai au plus tôt à M. le Sous-Préfet en le priant de l'envoyer à M. le Préfet avec un avis très favorable.

Le Conseil,

Qui les explications de M. le Maire, reconnaît que son président a mis beaucoup d'empressement à tenir la promesse faite dans la séance du 26 8^{me} 1922 et que M. le Curé n'a pas eu à attendre.

Il prie donc M. le Préfet, si c'est en son pouvoir, d'arrêter les poursuites contre la commune; sinon il la laisse marcher l'affaire pour le moment, espérant que le Tribunal civil d'Uzès déboutera la commune de Vallabrig des poursuites engagées par M. Bannier.

Fait et délibéré Ce jour, vu et approuvé par

pour obtenir l'exécution de réparations au presbytère.
 Il ajouta: " Nous nous sommes occupés plusieurs
 fois de cette question.
 " Nous avions d'abord décidé de contracter un emprunt
 pour exécuter des travaux à l'école, au presbytère, à l'église
 et au cimetière.
 " Un architecte, M. l'agent voyer cantonal, dressa
 même les plans et devis que nous avons examinés tous ensemble,
 mais ayant trouvé la dépense (12.000 frs) trop élevée, nous
 décidâmes de supprimer les travaux du cimetière.
 " Je priai alors M. l'architecte de modifier son travail.
 " Il a pris son temps. Enfin, il est venu à Pallabrix le 13
 courant pour visiter les lieux des travaux, s'y attend les
 nouveaux plans et devis dans le courant de la semaine
 prochaine.
 " Quand je les aurai en ma possession, je vous les
 soumettrai et vous déciderez le montant de l'emprunt
 que nous devons contracter pour faire face aux
 dépenses projetées."
 Le Conseil,
 sur les explications de M. le Maire, prend l'engagement
 de contracter prochainement un emprunt et de faire
 commencer les travaux à l'école, au presbytère et à l'église
 aussitôt qu'il en aura le montant à sa disposition.
 Fait et délibéré ce jour, moi et ay que dessus.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Francis J. Roche.
 J. Rogg.
 Stehzele.
 1. 1922

Le 5 mai 1926 nous proposons le partage par moitié des frais de justice et d'expertise. Mais le 8 février 1927 l'abbé Bonnefille revient sur des points qu'il avait accepté lors de l'expertise d'avril 1926. Nous maintenons avec fermeté notre position.

Le loyer du presbytère est passé de 30 frs à 50 frs l'an. L'entente est loin d'être cordiale entre nos élus et le prêtre.

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M. Angleviel faisant connaître le résultat de la conversation qu'il a eue avec M. le Curé, concernant le litige en instance, qui est le suivant:

M. le Curé demande que les réparations ci. après soient faites au plus tôt,

- 1^o Réparations des fenêtres de son logement (changer les petits bois des carreaux et assurer une fermeture convenable).
- 2^o Refaire planches de la petite remise à bois,
- 3^o que la Commune paie les frais engagés pour le procès.

M. Angleviel demandant une décision, ferme M. le Maire invite le conseil à se prononcer.

En juin 1927 le prêtre demande un gardien communal pour l'église. Nos élus à l'unanimité refusent.

~~M. le Maire~~ Séance.

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. l'abbé Bonnefille déclarant avoir été invité par M. l'Evêque de Spiez à formuler une demande tendant au gardiennage de l'Eglise de la Commune. Un crédit devant être ouvert ^{par budget} au titre de gardiennage de l'Eglise il invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil: après avoir entendu la lecture de cette lettre à l'unanimité des membres présents, Considérant que l'ouverture de ce crédit ne ferait que grever les charges de la Commune sans lui être d'aucune utilité réelle de ne pas prendre en considération la demande de M. l'abbé Bonnefille et invite son président de vouloir bien l'informer de la décision prise par le Conseil.

Les procès-verbaux des conseils municipaux suivants ne mentionnent plus cette affaire "Bonnefille". Nous pouvons penser que les réparations ont été faites à la satisfaction des protagonistes. Le psychodrame a duré cinq ans, de 1922 à 1927 !

Par la suite quelques factures de réparations apparaissent dans les registres communaux : toit et croix de l'église, peinture de la salle de catéchisme, clocher.... le principe du gardiennage de l'église est enfin accepté. La deuxième moitié du 20ème siècle verra les relations clergé-élus plus apaisées.

- Sources : Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais 1888 T20 BNF - Administration Royale de la Sénéchaussée de Beaucaire Robert Michel 1910 Picard - arch communales de Vallabrix registres 1888/1940 - arch communales d'Uzès - Marthe Moreau L'Age d'Or des Religieuses Languedoc méditerranéen au Moyen Age édit Presse du Languedoc Max Chaleil - Castellologie médiévale du Gard Patrimoine30 n°22 nov 2009 - Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier-Les anciennes monnaies seigneuriales de Melqueil et Montpellier 1852 -Bulletin du Comité de l'Art Chrétien de Nîmes T9 1907 - Chrétiens en Lozère et dans le Gard éditions René Berthier - Faustin Gouffet Vallabrix, mon village natal – Merci à Denis Breysse pour ses recherches sur la famille de la Garde -



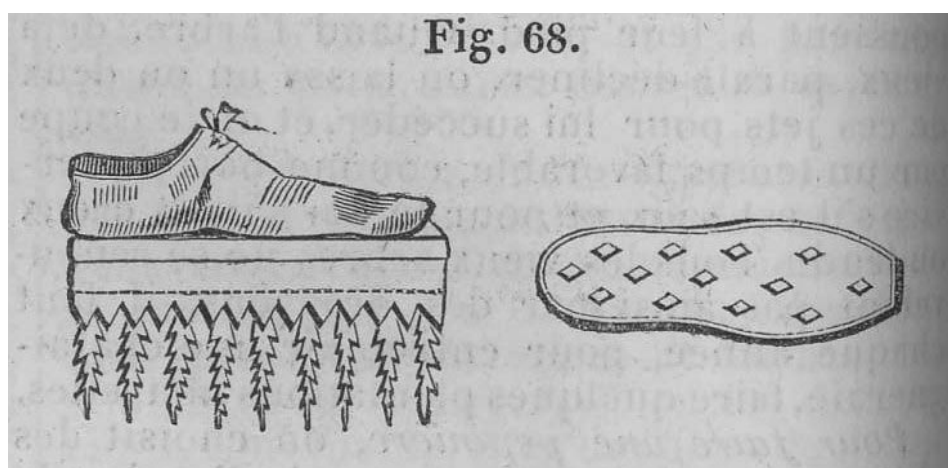
V - Nos châtaigniers et nos bois :

En 1852, trois communes du Gard se distinguent dans des concours régionaux pour leurs châtaigneraies : St Victor la Coste, La Bruguière et Vallabrix. Malgré l'hiver de 1709 qui a gelé une bonne partie de nos châtaigniers, nous avons de très beaux arbres. Sur les 16 variétés présentes dans le département nous en cultivons 9, qui vont des précoces aux tardives.

Les châtaigneraies demandent des sols schisteux, légers ou quartzeux, donc pour notre commune ces plantations se situent au sud du village, côté du Brugas et non sur le sol calcaire de nos garrigues.

Elles sont exploitées tous les 7 ans : les rejets que l'on coupe aux pieds des arbres serviront chez nous à confectionner des paniers pour les mineurs de terre. Les châtaignes récoltées toutes les années apportent un complément alimentaire et le surplus est transformé en farine. A ce jour nous n'avons pas trouvé trace de clède sur notre territoire, donc nous pouvons penser que nous ne faisons pas sécher nos châtaignes, tout au moins pas dans le village.

A Uzès à cette date on comptait environ 585 hectares de châtaigniers, contre 41 à 42 mille hectares dans le Gard, en grande partie dans les Cévennes.



(chaussures pour ramasser les châtaines)

Les Eaux et Forêts de 1897 font état sur Vallabrix d'une forêt de 96 hectares essentiellement de chênes kermès, quelques rares chênes verts, au nord du village. L'administration s'inquiète d'une surexploitation. Il nous faut rappeler ici que les coupes de bois permettaient de payer le fonctionnement et surtout les investissements de la commune. Les fagots de petit-bois chauffaient à moindre coût l'école et la mairie, le four communal. Le surplus était vendu. Régulièrement nous devons nous défendre contre des coupes sauvages non encadrées, les délinquants étaient souvent les potiers de St Quentin. La bruyère était aussi très surveillée car elle servait dans l'élevage des vers à soie : les petites bêtes montaient dans les branchages pour accrocher leurs cocons. Nos bois étaient la richesse du village.

Sources : *Primes d'Honneur-Médailles spécialisées et prix d'honneur des Fermes Ecoles Imprimeries Impériales Paris 1871-1872 BNF- Annales des Eaux et Forêts 1897 Rapport de A Frézard arch nat T36 A1 Ser3) - arch communales de Vallabrix -*

VI - La longue marche de la démocratie :

Avec le roi Louis-Philippe un commencement de régime parlementaire s'installe. Après les affrontements des "Trois Glorieuses" de 1830, le roi nouvellement installé, comprend qu'il est indispensable et urgent de réformer l'Etat. En juillet 1831 les premières élections législatives de son règne ont lieu. Les droits de postuler et de voter sont encore étroitement encadrés. Evidemment les femmes en sont exclues

Pour être candidat il fallait payer au moins 500 frs d'impôts directs et être âgé de 30 ans. Précédemment sous Charles IX le postulant devait avoir 40 ans au moins et payer 1000 frs d'impôts ce qui limitait très largement les candidatures.

Le droit de vote de 1831 était aussi restreint : 200 frs de contributions directes au moins ce qui éliminait bon nombre d'électeurs potentiels en particulier dans les villages. Dans le canton d'Uzès, on enregistrait 9 électeurs à St Quentin la Poterie, 2 à Blauzac, 7 à Montaren, 1 à Serviers, 3 à Sanilhac, 1 à St Victor les Oules. St Siffret, Arpaillargues avaient aussi quelques électeurs.

Vallabrix devra attendre 1842 pour avoir un électeur : Jean Pierre Xavier Foussat avec un peu plus de 900 frs d'impôts, qui n'était pas très représentatif de la population de notre village !! .

A la veille de 1848, seulement 2,4 % des Français sont électeurs, dix fois moins qu'en Angleterre.

Département de l'Allier.

Election du mois de Juillet 1831.

Collège Electoral de l'arrondissement de Moulins.

Carte d'Electeur.

Qui se réunira le 1^{er} Juillet dans la Salle des Assises.

Nom.	Prénoms.	Qualifications.	Domicile politique.			Montant total des Contributions.
			Arrondissement.	Canton.	Commune.	
Bougarel	Antoine	Notaire	Moulins	Moulins	Moulins	

Delivré par nous Préfet, sous-signé à l'Electeur si dessus d'armes.

Signature de l'Electeur.

Moulins le 10 Juin Mil huit cent trente six.

Adrien Bougarel

Les électeurs étaient essentiellement des propriétaires, des négociants. Des notaires, des aubergistes, des marchands de bestiaux, de chevaux, de vin, quelques médecins, pharmaciens, des voituriers. Dans le canton d'Uzès un certain nombre de militaires à la retraite avec une bonne pension (1200 frs par an au moins et jusqu'à 5 ans de présence). Un concessionnaire de mine, image montante de l'enrichissement dans la deuxième moitié du 19ème siècle et un fabricant de fleurets image d'une noblesse en perte de vitesse. Quelques barons, comtes, les ducs de Crussol et d'Uzès....

Notre circonscription Uzès-Pont St Esprit était divisée en huit cantons : Remoulins, Roquemaure, Lussan, St Chaptès, Bagnols sur Cèze, Uzès, Pont St Esprit, Villeneuve les Avignons. Un territoire plutôt étendu, ce qui n'empêchait pas de voter malgré les distances : pour le canton de Bagnols en 1831 sur 114 inscrits seulement 33 absents.

Cette circonscription enregistrait en 1831 autour de 500 électeurs dont les 3/4 devaient se déplacer à Uzès pour voter. En effet la salle du Palais de Justice uzétien était le seul lieu de vote.

Deux à trois jours étaient nécessaires pour départager les candidats. Pour les électeurs c'était jours de fête(s) : de toute la région on se regroupait, on louait une voiture pour venir à Uzès. Les pensions de famille ouvraient leurs portes pour l'occasion. Le commerce, les affaires prospéraient pendant ces trois jours. Les candidats-députés faisaient le tour des auberges, des hôtels où logeaient les électeurs. Promesses diverses, dîners offerts, tournées générales au café, cadeaux en tout genre..... Les notables, les entrepreneurs de la région se rencontraient à cette occasion, tirant des plans pour l'avenir, confortant leurs positions, leurs alliances. Les électeurs n'étaient pas dupes et jouaient "au chat et à la souris" avec les candidats députés.

Cette année de 1831, le nouveau député d'Uzès fut élu par 217 voix sur 488 inscrits et 375 suffrages exprimés. Il s'agissait de Jean-Baptiste Teste, avocat parisien de 50 ans né à Bagnols sur Cèze. Il avait de toute urgence acheté une maison à Paris pour justifier le montant d'imposition indispensable, payé juste la veille de son élection (890frs). C'était un avocat réputé tant à Paris qu'à Nîmes malgré des difficultés d'élocution.

Il avait un lourd passé politicien : représentant du Gard à la Chambre des Cent-jours en 1815, directeur de la police à Lyon pendant cette période, proscrit sous Louis XVIII, réfugié un moment en Belgique, expulsé de ce pays, puis à nouveau réfugié en 1830.

A partir de 1831 il sera réélu dans notre circonscription sans trop de difficulté. Il sera ministre du Commerce pendant trois jours en 1834, garde des Sceaux en 1839, et l'année suivante ministre des Travaux Publics en charge de distribuer entre autre, les concessions du chemin de fer, ceci pendant trois ans. Des rumeurs poussèrent le gouvernement à lui retirer ce ministère.

Grand officier de la Légion d'Honneur, Pair de France, président de la Chambre Civile à la Cour de Cassation grâce à l'intervention d'un membre de la famille royale, son parcours continue malgré tout.

Mais en 1847 au sujet de l'attribution litigieuse d'une concession d'une mine de sel en Saône et Loire, son nom revient sur le devant de la scène. Un pot-de-vin de 94 000frs a été versé à son fils Charles. Le scandale est porté par une immense publicité. On craint le lynchage pour les protagonistes. A cette époque un instituteur gagnait 200 frs de fixe par an, 600 frs en tout avec ce qu'on pourrait appeler des primes. Le devis de la construction de l'école "maison ronde" de notre village se montait à un peu plus de 4000 frs. On imagine ce que représentait ce pot-de-vin et les bénéfices sur lesquels comptaient ceux qui l'avaient versé !!

Teste est arrêté, incarcéré malgré son titre de Pair de France. Il se tire une balle de pistolet dans la bouche et une autre dans le cœur, se rate. Il sera condamné à trois ans de prison, à la restitution de la somme de 94 000 frs et à une amende du même montant au bénéfice des Hospices de Paris. Il finira sa vie en 1852 après un passage dans une maison de santé à Chaillot. Ce scandale serait à l'origine de l'affaiblissement du régime parlementaire de Louis-Philippe.

La morale de cette histoire est qu'hier comme aujourd'hui, argent et politique ne font pas bon ménage, on court au devant de tentations redoutables qui peuvent se terminer par des liaisons dangereuses !!.

Sources : Guy Antonetti "Louis-Philippe" Edit Fayard 1994 - Archives communales de Vallabrix registre 1830 - Archives communales d'Uzès Maurice Barraud "Le tumultueux notaire impérial de Pont St Esprit Saturnin Boisson" Edit Christian Paris - Assemblée Nationale : la République et le Suffrage Universel www.assemblee-nationale.fr - Grand merci à Mireille Olmières responsable des archives communales d'Uzès pour son aide et recherche.

VII - Un "fâcheux événement" :

Le Journal des Débats du 21 juillet 1850 reprend une information du Journal d'Uzès du 12 juillet de la même année : "un bien **fâcheux** événement : une énorme louve enragée a porté dans la nuit dernière et dans la matinée d'aujourd'hui l'effroi et la destruction à Montaren, La Capelle, St Hippolyte, St Siffret, Vallabrix et Pouzilhac qu'elle a

parcouru comme un éclair mordant gens et bêtes qu'elle rencontrait dans sa course vagabonde.

Le sieur Simon Jourdan restant au mas de Panery près de Pouzilhac apprend vers neuf heures du matin que le féroce animal s'est dirigé dans une prairie où son jeune frère gardait une ânesse. Jourdan ne consulte que son courage prend son fusil court à la prairie y rencontre l'animal qui vient droit à lui la gueule béante ; mais il l'attend de pied ferme et 2 ou 3 mètres de distance seulement il lâche la détente de son arme et la louve tombe. Que Jourdan récolte nos félicitations pour cet acte de courage et le mal immense qu'il a prévenu.

Le sieur Jourdan est bientôt arrivé avec sa capture à Uzès et y a reçu de l'autorité compétente les félicitations les plus flatteuses, les acclamations de la presque totalité de la population d'Uzès et notamment la reconnaissance des nombreuses victimes de la bête qui arrivaient en charrettes, en mulets, ou à pied pour se faire panser chez le docteur Chabanon qui a prodigué ses soins les plus prompts et les plus assidus aux blessés ; après quoi il est parti pour aller porter secours à ceux qui trop maltraités n'ont pu venir les chercher à son domicile "...

Le docteur Chabanon, médecin à l'Hôpital d'Uzès va suivre les personnes mordues, 23 au total et nous laisser une trace historique et scientifique très intéressante. La louve passe d'abord à 20 h à Montaren où elle blesse 2 personnes, puis 22 h elle est à St Siffret, faisant un blessé. Elle enchaine à 23 h 30 à Pouzilhac avec 3 blessés, à minuit St Hippolyte, un blessé. Une heure après, elle est chez nous, et là nous devons déplorer 8 personnes blessées, 6 adultes et 2 enfants , des moutons, des chiens, un cheval. Une demi-heure après elle mord une personne au hameau du Moutet. A 2 h du matin elle est à Masmolène, 1 blessé. La Capelle l'a verra à 2 h 30, 2 blessés. Panéry déplorera 4 victimes à 3 h et la louve finira sa vie entre ce village et Pouzilhac.

(Illustration du Livre de la Jungle de R Kipling 1895)



Nous voyons, si les faits rapportés sont exacts, la grande rapidité de la bête.

Dans notre village elle a le temps en venant de St Hippolyte et en allant au Moutet dans l'espace d'une demi-heure de frapper 8 personnes, plus les animaux qu'elle a blessés !! Il est vrai qu'en ce mois de juillet, les gens dorment souvent dehors à la fraîche, sur les terrasses, sous le figuier du jardin, sur l'aire de battage nous dit le médecin.

Le docteur Chabanon écrit dans sa relation des faits que "les morsures sont faites avec une telle rapidité qu'ils (les blessés) s'en aperçurent pour ainsi dire à peine, étant si subitement troublé dans leur sommeil"... Des 23 blessés, un seul survécut au fléau.

Sources : Journal des Débats 21/7/1850 Gallica BNF - François-Guy Abauzit Passage de la Louve en pays d'Uzège edit Lucie 2010 - Mémoire sur le traitement suivi par 23 personnes mordues par une louve enragée dans l'arrondissement d'Uzès Gard le 11 et 12 juillet 1850 Docteur Chabanon 1851 -

VIII – Le boulanger et son pain :



(St Honoré patron des Boulangers –contrairement à St Michel patron des pâtisseries)

Il y a quelques années Paulette nous avait raconté comment à Vallabrix on payait son pain à la fin du 19^{ème} siècle et même pour certains au début du 20^{ème} siècle. Le client payait à la quinzaine ou au mois. Comment savoir combien de pains nous avions achetés ? Tout le monde savait un peu près compter, mais écrire !!! Donc pas de carnet où inscrire ses achats. Chaque famille ou client avait deux tablettes en bois de 5 cm de large en 20 de long environ avec un signe particulier pour les reconnaître, un trou en haut au milieu pour les pendre à un crochet. Le boulanger avait sur son comptoir un bourrelet en bois fixé. Les tablettes venaient s'y appuyer et à chaque pain, d'un coup de couteau, le boulanger faisait une entaille sur les deux tablettes en même temps, à la même hauteur. Une tablette restait, pendue au mur

du magasin, l'autre le client l'emportait. Quand on faisait les comptes, les entailles étaient comparées en cas de contestation. Elles étaient additionnées, c'était « prendre le pain à la taille ». L'entaille s'appelait « l'osca » (osque, orthographe incertaine ?). Une fois les achats payés, les tablettes de la quinzaine ou du mois étaient détruites et d'autres commençaient le mois suivant. Les tablettes des impayés restaient à la vue de tous : le boulanger savait tout de suite s'il pouvait encore vendre du pain à la famille et celle-ci était poussée à payer ou à « s'arranger » avec ses dettes. Ceux qui produisaient du blé, payaient en farine. Pour 10kg de farine, le boulanger en réservait 6 à 7 kg pour le pain. Il se payait avec les 300 - 400 gr de farine restant, qui représentaient les ingrédients, eau, levain, sel, ajoutés.

Ce système, certainement très ancien, ne pouvait marcher que si le client achetait son pain au poids. Notre source pensait qu'une entaille représentait une livre de pain. D'autres provinces ont connu ce mode de fonctionnement sous d'autres noms.

Comme dans les autres villages, notre four communal a d'abord été un four seigneurial avec droits de banalité. Ces droits seront abandonnés rapidement à la Communauté. En effet dans des délibérations du 17^{ème} siècle, les consuls nomment le tenancier du four et signent le bail. Appelé "four vieil" dans les textes, notre four avait un étage. Il était situé route de Masmolène. Les consuls de 1682 à 1708 se réunissaient dans le four certainement en haut.

Ce qui reste du "four vieil" de Vallabrix route de Masmolène.



Au 16^{ème}-17^{ème} siècle il était proche par la place du village avec la fontaine et le lavoir plus bas.

Le fameux Tour du Chat est obligatoire dans la construction des fours villageois au XIV^{ème} siècle sous le roi Charles VI : un espace plus ou moins grand est aménagé entre les murs du four et ceux des maisons alentours par crainte du feu. Parfois le four communal est totalement isolé des autres maisons, au milieu d'une place. De même en 1719 il est interdit de cuire son pain chez soi. On aperçoit encore dans notre village le tour du chat dans la ruine du "four vieil", route de Masmolène. Un autre four communal plus récent avait été construit au Plan du Four proche du fort. Il est devenu par la suite foyer salle de réunion, épicerie, puis restaurant scolaire actuellement.

Thomas Platter nous raconte les pratiques de la fin du 16^{ème} siècle : « sur le fleuve du Gardon sont construits tous les genres de moulins qui sont fort utiles pour la ville et pour le pays. Veut-on y envoyer des grains à moudre ? Alors il est tout indiqué de les faire accompagner par un serviteur ; cela pour éviter que le meunier ne prélève quelque chose à son profit en sus du salaire normal qui lui est dû... De même c'est à la maison qu'on pétrit la pâte pour le pain ; on y met une marque et on l'apporte au boulanger ; on attend que soit achevée la cuisson, afin que ce personnage ne puisse rien garder pour soi de pâte ni de pain ; car la confiance mutuelle ne règne pas dans cette affaire » (p282). A cette époque les blés d'Uzès passaient pour être les meilleurs. (Emmanuel Le Roy Ladurie Le voyage de Thomas Platter II édit. Fayard)

En fait, le fermier du four communal des siècles précédents s'était transformé au fil du temps en boulanger. Il acceptait de faire cuire à la porte de son four les tartes et les plats des clientes, comme cela se faisait du temps du four communal.

Au 19^{ème} siècle, dans les villages, la frontière entre boulangerie, entreprise privée, et le fermage du four communal devient floue. Déjà en 1830, chez nous, un four privé appartenant au sieur Guiraud enlève 1/3 du fournage du four communal ce qui occasionne une perte de revenus au bailleur le sieur Aubert. La commune lui allouera une indemnité compensatoire.

(Boulangerie et Pain –
cpain.pagesperso.orange.fr)

En 1861 le four communal de Vallabrix est à reconstruire, presque hors d'usage : les travaux coûteront 2162 frs. Le maçon est de St Quentin, M Fillioux et l'architecte M Chabanon.

Trois ans après la facture n'est pas totalement réglée, il : manque 196 frs.



En 1866 on attribue la ferme du four communal à un adjudicataire avec un contrat. Pour quatre ans, paiement en deux fois à verser au receveur municipal de Vallabrix.

L'adjudicataire est tenu de cuire deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi après être allé chercher la pâte chez l'habitant. Il doit rapporter le pain cuit au domicile du client. Son tarif est indiqué : un pain pour lui contre 30 pains cuits ou 1kg contre 30 kg au choix des habitants. Il doit fournir une caution et est responsable de tout dommage advenu aux fournées ou aux locaux.

La commune lui fournit 3000 fagots de bois.

En 1876, il est urgent de changer diverses clauses du cahier des charges : en particulier les habitants peuvent toujours payer en pain (1 contre 30 ou 1kg contre 30 kg) mais ils peuvent par voie d'abonnement de 3 ou 6 mois, payer en argent : 3 francs par tête pour les plus de 12 ans, 1,50 francs pour les 10-12 ans, gratuit en dessous.

De l'argent à cette période rentre dans les foyers, artisans, ouvriers, vente des produits de la ferme ?

Patrice François le 24 décembre 1876 remportera l'adjudication pour quatre ans et pour 310 frs l'an. Affiches « en lieu et époques voulus » ont prévenu de l'adjudication qui s'est faite au plus offrant avec une mise à prix à 250 frs. Donc plusieurs candidats se sont manifestés.

Jusqu'en 1901 la commune fournit 3000 fagots par an pour le four. Puis de 1907 à 1911 on ne parle dans les PV municipaux que de 400 fagots pour les besoins de l'administration municipale (mairie, école). Est-ce que le four communal ne fonctionne plus ou bien l'adjudicataire achète-t-il son bois ?

Le système de l'affermage du four qui va perdurer au moins jusqu'en 1924 chez nous est décrit plus haut : un adjudicataire (le fournier) prend en charge la cuisson du pain manuel contre un prix d'usage du four (350 à 400 frs l'an). Lui et la personne qui lui sert de caution rentabilisent leurs investissements en vendant du pain à ceux qui n'ont pas de farine ou de céréales (curé, instituteur, artisans, familles qui préfèrent vendre leurs récoltes et acheter leur pain...). Le fournier et sa caution sont responsables des dégâts occasionnés aux fournées et au four.

Une ou plusieurs boulangeries se sont-elles installées ? On sait de Marius Bouchet en 1901 était notre boulanger. Faustin Gouffet dans son ouvrage sur Vallabrix nous donne quelques noms de boulangers : Mrs Robert, Bouchet, Basile Pascal et Marius Pascal. Il est certain que des boulangeries existaient sur notre commune en 1883 à côté de l'activité du four communal comme le montre le résumé du conseil municipal qui suit.

L'arrêté communal du 23 août 1883 interpelle nos boulangers et détaillants de pain. Des plaintes fondées démontrent que le prix de vente du pain est trop élevé. Ils sont mis en demeure de se conformer à la taxe officielle. Un bulletin de taxe est à récupérer à la mairie et doit être affiché dans leurs boutiques à un endroit le plus visible pour le client. Le tampon officiel de la mairie indique encore le nom ancien de la commune : « Vallabris ».

Commune de Vallabrix

Orre

Nous Maire de la commune
de Vallabrix informé par plusieurs
que les boulangers de cette commune
vendaient le pain à un prix trop élevé.
Considérant que les plaintes qui
nous ont été faites sont fondées.

Orretons :

Article 1^{er} Les boulangers et débitants
de pain de la commune de Vallabrix
devront, à l'avenir, se conformer, pour la
vente du pain, à la taxe officielle
du pain réglée à la Mairie d'Ugent
chef-lieu du canton.

Art. 2 Les boulangers prendront
à la Mairie de Vallabrix un bulletin
de la taxe officielle du pain qu'ils
tiendront constamment affiché dans
l'endroit le plus apparent de leur
boutique et devront se conformer
au présent arrêté à peine d'être
poursuivis et punis conformément
aux lois.

fait, en Mairie le 23 Avril 1883



Maire

[Signature]

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle nous vendons à l'épicerie du pain « au détail », donc des boulangers de la commune ou d'ailleurs venaient nous approvisionner ou « déposer » quelques pains. (Pierre Chalvidal de St Quentin pour les années 1860). Une réglementation de 1883 prouve cette vente en dépôt. (Les épicières Marie-Anne Veilhon veuve Simon, Olympe Bastide née Simon-Prozen...). Les communes encourageaient la vente du pain de boulangeries car taxable à certaines périodes. Et puis l'entretien du four communal est toujours un casse-tête financier.

Les boulangeries existaient depuis longtemps dans les villes. Napoléon considérait la boulangerie comme un service public. A Paris, les fermetures hebdomadaires des boulangeries étaient réglementées, la fourniture du pain devant être assurée régulièrement. Après la Révolution, dans le monde rural, elles vont gagner du terrain concurrençant le four communal dont l'usage déclinant sera parallèle à celui du lavoir quand les lave-linge vont apparaître. Le progrès n'est pas forcément un mal !

Le pétrin à manivelle (1778), puis à moteur (1908), de meilleurs levures (Pasteur est passé par là), des farines mieux travaillées en minoteries, puis des fours plus élaborés vont faire que le pain de boulanger sera plus digeste, d'une cuisson stable, d'une meilleure qualité sanitaire, une source de libération de la femme qui n'a plus à pétrir ses trois ou cinq kilos de matières deux fois par semaine. Petit à petit, sauf en période de guerre, le pain manuel va disparaître au profit de celui du boulanger. On a calculé qu'un ouvrier boulanger perdait 500gr de poids pour pétrir à la main deux sacs de farine de 110 kg. Vive le pétrin moderne !!

Chez nous un PV de conseil municipal de 1922 précise que les familles préfèrent le pain de boulangerie. La mise en adjudication du four communal en 1923 fait chou blanc pourtant la mise à prix est dérisoire, 40 frs. De toute évidence, la maîtrise du four n'apporte plus suffisamment de revenus. L'année suivante nouvel essai. Nous n'en connaissons pas le résultat. Si quelqu'un a été payé pour chauffer le four, c'est plutôt lorsque nous n'avons plus trouvé d'adjudicataire.

Mais là encore pas de trace dans les budgets municipaux. (Le garde champêtre, ou une gestion communautaire entre les derniers usagers comme cela se faisait dans d'autres villages?)

Actuellement, la boulangère passe avec sa voiture. Le système de paiement au mois existe toujours mais avec un carnet. Des sacs sont pendus aux portes des maisons ou aux branches d'arbres et les pains sont distribués ainsi. On peut aussi acheter directement à la voiture.



(*Boulangerie Tacuina Sanitatis* 14^{ème} siècle -wikipedia)

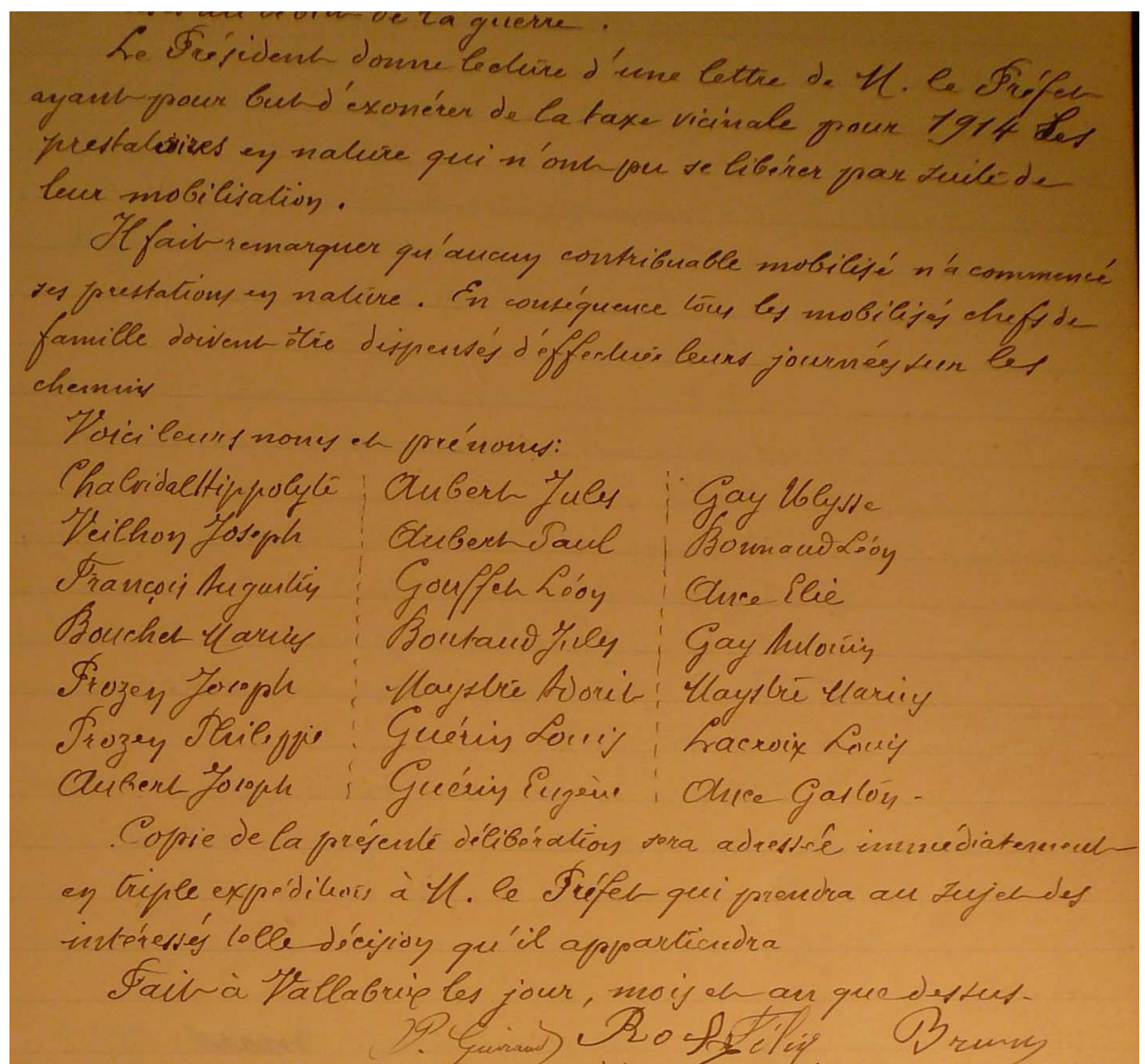
Quelques mots sur Marius Bouchet.

Des réponses au mystère Marius Bouchet qui a interpellé nombre de nos villageois.

En fait, nous avons eu deux Marius Bouchet l'un né en 1887 et l'autre en 1898 (conscrit de Jean Vignal, tous les deux bien présents dans les mémoires du village, mais confondus parfois).

- **Marius (Eugène) Bouchet**, est né en 1887 à Uzès. Il est notre « seul ouvrier boulanger » en 1907 (Sources : PV de conseil municipal de Vallabrix pour une dispense de période militaire – Service Historique des Armées actes de décès).

Les Archives Commerciales du Gard de 1901 (BNF Journal Hebdomadaire du 18/9 A28 N75 Paris) nous indiquent que le boulanger Pascal laisse la boulangerie de Vallabrix au sieur Bouchet. Marius est père de deux enfants en bas âge en 1907.



Marius Bouchet est mobilisé le 3 août 1914. Il est dispensé comme les autres soldats du village des prestations en nature sur les chemins pour les années 1914-15. Il avait donc des biens sur Vallabrix.(archives de Vallabrix - lire ci-dessus).

Il est porté disparu le 7 avril 1915 à Lomorville dans la Meuse et est déclaré décédé en mars 1916. (archives d'Uzès). Ce n'est donc pas lui qui rouvre la boulangerie en 1922.

Lui et ses camarades étaient partis la fleur au fusil. Une photo les montre, joyeux avec des musettes que l'on devine pleines de victuailles, rejoindre leur régiment de Nîmes. Ce sera pour notre village notre premier mort de cette guerre. Et le symbole réaliste de toute son horreur dans le fait que son corps n'a pas été retrouvé. Son nom est gravé sur le monument aux morts d'Uzès. (archives communales de Vallabrix, d'Uzès, archives militaires). C'était quelqu'un de gai, serviable, moderne (probablement propriétaire du premier pétrin à moteur). Il n'a pas eu le temps de vieillir, 28 ans lors de sa disparition. Pour nos anciens, c'était un héros.

Par la suite, sa famille n'apparaissent plus sur les dispenses de prestations en nature chez nous, sa famille étant répartie sur Uzès au 10 rue St Théodorite.

- Marius fils (? ou Pierre) en 1922 a tout au plus 15 ans, ce n'est donc pas lui qui s'occupe de la boulangerie à cette date. Il faut trois ans d'apprentissage pour être ouvrier boulanger (Réglementation de la Profession).

- pendant la guerre de 1914-1918, **Blaise Pascal « le Bossu »**, apparenté aux Bouchet par Victoire Bouchet épouse d'Hippolyte Pascal, prend en charge le four communal. (D'après Faustin Gouffet). Ils sont originaires de Cornillon.

A ce jour je n'ai trouvé aucun texte qui indiquerait une rétribution de la part de la commune pour l'usage du four communal. Pour cette période, les souvenirs des uns et des autres sont confus, les textes absents ou contradictoires. A creuser.

(Les budgets municipaux sont très détaillés à cette époque, le maire est par intérim et il soigne ses arrières !!) Arrangement communal, familial ?

Le pays du fait de la guerre enregistre une pénurie d'ouvrier boulanger, et son handicap lui permettait-il de pétrir à la main. Il est probable qu'il prenait sa quote-part sur les pains à cuire et qu'il vendait son pain comme cela se faisait habituellement aux personnes qui ne cultivaient pas de céréales. Pour certains, il ne pétrissait pas mais cuisait seulement les pains que les gens qui étaient autorisés à moudre leur blé, pétrissaient chez eux.

En 1915 la commune lui alloue 3000 fagots pour l'année suivante : affermage gratuit ? (c'est la seule année d'après les PV des conseils municipaux ; avant 1915 et après chacun apportait-il son fagot ? C'est ce qui s'est fait dans les villages des alentours). On a le souvenir d'un four de boulanger en briques dans une maison appartenant actuellement à la famille Mounier-

D'après la mémoire collective c'est un Marius Pascal qui prend un temps la suite de Blaise, son fils (?).

- **Marius Bouchet** né en 1898, trop jeune pour être le dispensé de 1907 sur notre commune, ou pour être le soldat qui part le 3 août 1914 avec ceux de Vallabrix. D'après les anciens, il serait le neveu du premier mais ils n'ont que onze ans de différence (cousin ?).

C'est lui qui reprend la boulangerie en 1922-23. En 1952, un Marius Boucher(t?) est sociétaire de la cave coopérative du village et fait partie de la commission de contrôle de l'établissement. S'il s'agit du même il avait donc des terres et des vignes sur Vallabrix. Le cancer frappe sa famille en 1958 et il arrête le travail à cette date..

Séance extraordinaire du 23 Février 1902
L'an mil neuf cent sept et le vingt-trois
Février le conseil municipal de la commune
de Vallabrix légalement convoqué, s'est réuni
en séance extraordinaire par application de
l'article 47 de la loi du 5 avril 1884.

Présents : M. M. Joseph Roze, maire
président la séance, Brus, Vincent, Velho, Joseph,
Dussand Honoré, Guiraud, Aubert, Félix Geyl, Gay M.
Absents : M. M. _____

Monsieur Dussand Honoré a été élu secrétaire
de la séance

N^o 3 Le Maire soumet au conseil une
demande en dispense de treize jours présentée
par M^o Bouchet Marius à titre d'indis-
pensable soutien de famille.

Le Conseil

Considérant que le L^r Bouchet Marius
est père de deux enfants en bas âge qu'il est
leur seul et unique soutien, considérant
en outre qu'il est le seul ouvrier boulanger
de la commune et que par suite de son
absence son travail et la fourniture du
pain à la population ne pourrait être regu-
lièrement assurés

Est d'avis à l'unanimité que le L^r
Bouchet Marius soit dispensé de ses
treize jours.

(dispense de période militaire 23/2/1907 concernant Marius Bouchet arch communales de Vallabrix)

XV ^e RÉGION		55 ^{me} RÉGIMENT D'INFANTERIE	
PLACE de PONT-SAINT-ESPRIT		Le Chef du Bureau de Comptabilité à Monsieur le Maire d' <i>Uzès</i> <i>(gard)</i>	
J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien faire prévenir la famille intéressée de la disparition des militaires ci-après :			
Noms et prénoms des Militaires		Nom et adresse de la personne à prévenir.	
<i>Bouchet</i> <i>Eugène Marius</i> <i>Soldat</i> <i>Né le 11 juin 1887</i> <i>à Uzès (gard)</i> <i>Du 255^e Infanterie</i> <i>Matricule 03672</i> <i>Disparu le 7 Avril 1915</i> <i>à Lomorville</i> <i>1 Meuse,</i> <i>Pont-Saint-Esprit, le 15 Mars 1916</i> <i>6031</i>		<i>Madame</i> <i>Bouchet (époux)</i> <i>10 Rue St. Théodoret</i> <i>à Uzès</i>	
			

Sources : registre conseils municipaux Vallabrix1988/1914/1937/1972- archives communales d'Uzès 1914 - Cercle généalogique d'Uzège – Vallabrix mon village Faustin Gouffet – Histoire de la Boulangerie Hubert Chiron-internet – La Grande histoire du pain et de la boulangerie Jean-Michel Lecat 2006 édit Delodi - -Archives commerciales de France Journal Hebdomadaire 18-9-1901 A28 N°75 Paris - Merci aux amis qui m'ont aidé à comprendre



Portage du pain 1928 collection privée

VII – Casse-tête carolingien :

Dans le Couradou de septembre 2011, nous avons déjà rencontré la princesse Dhuoda et son "Manuel pour mon fils".

Nous la retrouvons enseignant le calcul à son fils grâce au comput digital :

« Les calculateurs experts comptent jusqu'à 99 avec les phalanges de la main gauche, mais lorsqu'ils parviennent au total de 100, aussitôt la gauche cesse d'intervenir et ils élèvent joyeusement la main droite pour le nombre 100 ».... « Pourquoi t'en dirais-je davantage sur ces calculs mon fils ? Tous les nombres jusqu'à 10 vont en croissant pour le bien seulement sur trois doigts ; jusqu'à 100 et à 1000, c'est avec toutes les articulations, grâce à de savantes flexions des doigts ; jusqu'à 1000 fois 1000, pour le salut de tout homme, ils vont en croissant par des gestes variées.... ». Chiche, essayons !!

Autre problème : « tu as maintenant 4 fois 4 ans, lorsque tu auras autant d'années et encore autant, plus la moitié de la moitié..... Quel âge auras-tu ? »

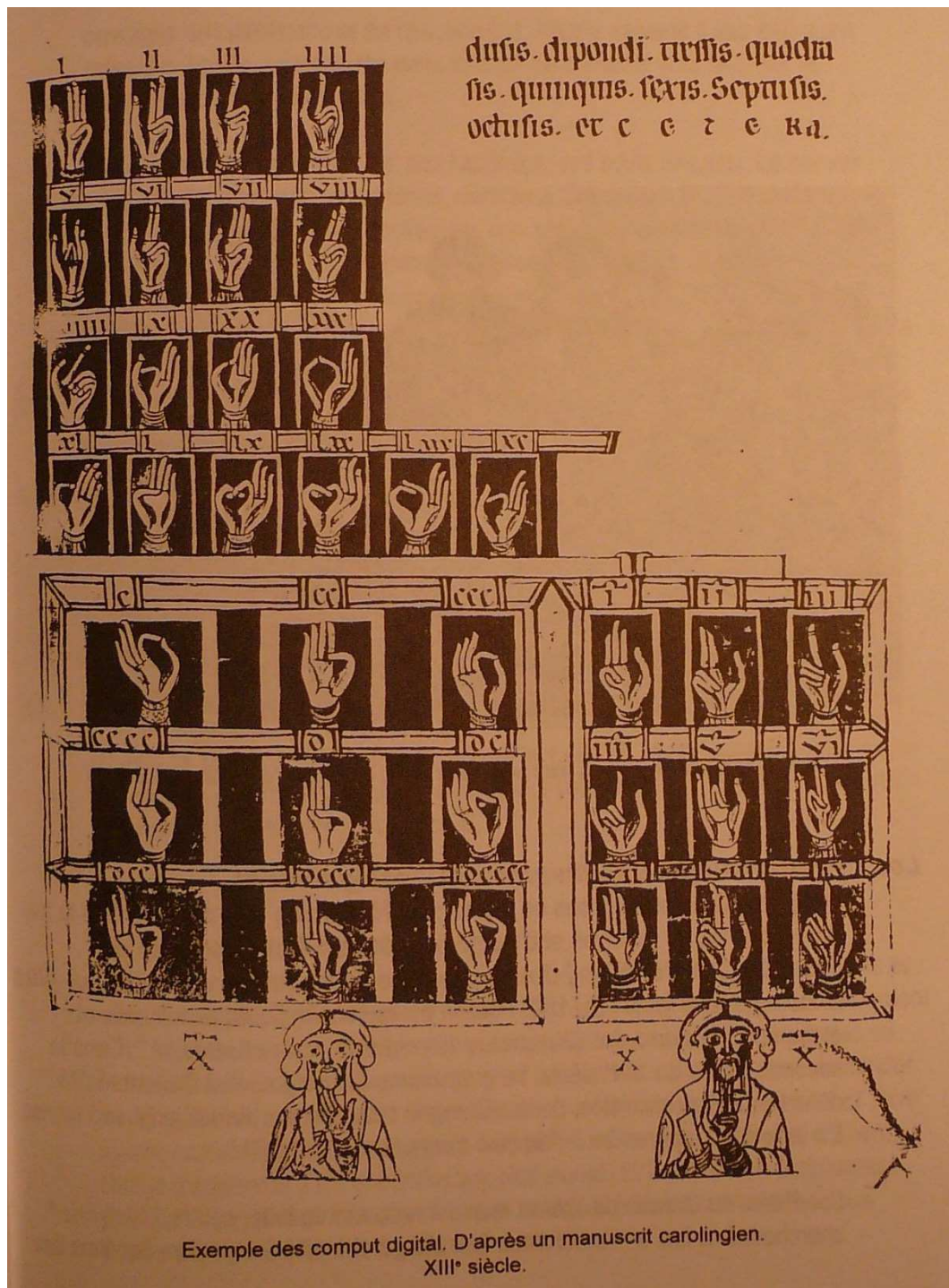
Amusement carolingien : « trois frères ont chacun une sœur, les six voyageurs arrivent à une rivière, mais un seul bateau ne peut contenir que deux personnes. Or la morale demande que chaque sœur passe avec son frère. Comment vont-ils faire ? ».

Le comput digital sera longtemps utilisé, la main gauche exprimant les unités et les dizaines, la main droite les centaines et les milliers. Puis l'abaque ou table à calculer au 10^{ème} siècle aura la faveur des mathématiciens, jusqu'à l'arrivée des chiffres arabes, ou plutôt indiens.

L'introduction du zéro inconnu jusqu'alors va élargir nos capacités de calcul.

(Comput digital – 13^{ème} siècle)

Sources : Société Historique de l'Uzège n°21 Jeannine Faugère - « Manuel pour mon Fils – Duoda Edouard Bondurand 1978 Mégiriotis –



X - Les Tuchins : Banditisme social ou solidarité communautaire ?

Vincent Challet, universitaire de Montpellier dans ses études sur les Tuchins qui sévirent dans notre secteur de 1381 à 1384, mentionne lors de sa conférence du 28 mars à Uzès, des Vallabrixois rejoignant les tuchins d'Uzès, de St Quentin la Poterie, de Masmolène.

La révolte des Tuchins est encore très mal connue. Peu d'archives si ce n'est des textes très orientés. Les historiens jusqu'à présent, considéraient les Tuchins comme des marginaux, des asociaux. Cette insurrection dans notre Languedoc révèle un tout autre aspect.



En fait, les Tuchins de Bagnols sur Cèze et de notre région sont un peu plus connus par les procès qui ont suivi l'insurrection. Ils étaient pour la plupart des paysans, des artisans, des petits seigneurs.

La Guerre de Cent Ans (1337-1453) voit la France et l'Angleterre s'arc-bouter sur le développement de leurs capacités militaires à battre l'autre. Le conflit se situant sur le sol français uniquement, les petits seigneurs et les villes doivent se fortifier ou renforcer leurs fortifications, fournir des gens d'armes. Cela a un coût.

Ce conflit connaît des moments de paix relative tout au long de ces cent ans mais les trêves sont aussi dangereuses que les périodes de guerre déclarée. Pendant ces cessez-le-feu, les mercenaires ne sont plus payés ; et ils ont souvent combattu en se payant sur le pillage, habitude qu'ils ne vont pas perdre. Sur les routes ces soldats sans solde, les routiers auxquels s'ajoutaient les hommes d'armes de Gantonnet d'Apzac; lieutenant du roi du vicomte de Turenne pillent, tuent, torturent, détruisent même les châteaux avec semble-t-il la complicité des seigneurs locaux concurrents.

En 1373 ils campent à St Quentin la Poterie. Ces troupes razziaient les troupeaux, faisaient prisonniers les hommes des villages qu'ils monnayaient contre rançon. Le pays était complètement désorganisé, à la merci du plus fort. Les tuchins, devant l'inaction, la manipulation, voir la complicité de leurs seigneurs vont s'organiser en compagnies, sorte de milices populaires.

Au départ la révolte des Tuchins avait une connotation essentiellement anti-fiscale et contre le Duc de Berry. Mais le rôle du sénéchal, représentant très actif du lieutenant du roi, est d'obtenir le plus d'argent possible par l'impôt en cette période de guerre. Le roi est venu à Nîmes en 1336, mais il est loin de nous. Le peuple se sent abandonner y

compris par son seigneur qui parfois selon ses intérêts change de camp comme on l'a vu chez les Budos de Portes (*Elzière JB 1978 Histoire des Budos*).

Cette révolte prit rapidement une orientation plus économique et sociale.

Notre voisin le village de La Capelle fut victime de ces compagnies de routiers et des soldats du lieutenant du roi qui n'hésitaient pas à venir jusqu'à nous. Le village de Tresque aussi fut dévasté. Appelés à la rescousse, les Tuchins victorieux des routiers, vont libérer les prisonniers tresquois et permettre la restitution en partie de leurs troupeaux.

Pendant toute la période de novembre 1392 à mai 1393, razzias et contre-razzias dévastent notre région entre Bagnols et Uzès.

Les Tuchins furent plutôt bien acceptés par la population, avec soulagement, même de la part des consuls, plus réticents au départ. Les Tuchins étaient devenus une force militaire capable de résister aux soldats du lieutenant du roi. Ils protégeaient les paysans qui pourvoyaient aux récoltes et au ravitaillement essentiels en cette période. Par la même occasion ils libéraient les prisonniers, autant de bras nécessaires aux champs et à l'atelier.

Entre les actions militaires, les compagnons tuchins retournaient à leurs champs, à leurs villages. La houe, que nos vignerons utilisaient pour déchausser les pieds de vigne, parfois l'épée étaient leurs armes. Nos tuchins Vallabrixois étaient certainement de ceux-là. Il nous faut rappeler ici que la population de Vallabrix est passée de 340 habitants et 68 familles en 1295 à 18 habitants en 1384 en 5 feux. La peste de 1378, les guerres et la famine qui va avec, avaient ravagé le pays. Il était vraiment nécessaire de se protéger !

Mouvement d'auto-défense pour la survie contre les difficultés financières, contre l'insécurité totale engendrées par les guerres de ce 14ème siècle, mais aussi solidarité, cohésion, renforcement du lien social par delà les limites des villages. Bien au-delà d'un simple fait divers, cette insurrection a certainement influencé très fortement notre histoire et forgé le caractère du Languedocien. Bien au-delà de ce que démontraient jusqu'alors les recherches historiques. Des historiens ont même fait le rapprochement entre les révoltes viticoles du début du 20ème siècle et le tuchinat !

Sources : Vincent Challet Les Tuchins ou la Grande révolte du Languedoc -Histoire mai 2005 p62/67 - Même auteur, Banditisme social ou sociabilité villageoise Presse et Publications Universitaires Paris 1998 B 34 - Au miroir du Tuchinat Relations sociales et réseaux de solidarité dans les communautés languedocienne fin du 14ème Université Paris-est 2003 B10 - Histoire Générale du Languedoc 1730 Dom Devic et Dom Vaissete - Menard L 1874 Histoire de la ville de Nîmes TV Vol II-III p84) - Pierre Béraud Histoire du Diocèse d'Uzès édit La Cigale Uzès 1947 - Révoltes viticoles du 20ème siècle voir Couradou mai 2012 La Cave Coopérative de Vallabrix -

Page suivante Le Pont du Gard Poldo d'Albenas dans Discours historial de l'antique & illustre cité de Nîmes 1557-1560).

COMMUNE OU LA SOCIÉTÉ EST ÉTABLIE	N° du répertoire du département.	DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS	DATE DE L'APPROBATION	NOMBRE DES MEMBRES					HON- RAIRES	NOMS DES PRÉSIDENTS
				PARTICIPANTS						
				Hom.	Fem.	Enfants.	Total.			
						Garg. Filles				

GARD (Suite.)

Sociétés approuvées:

										MM.
Sommières. P. (3780).....	*8	Association de bienfaisance et de secours mutuels...	17 juil. 1852.	105	»	»	»	105	4	CHRESTIEN (Albert).
	306	Caisse mutuelle de secours de l'Immaculée Conception	15 déc. 1902.	19	2	7		28	3	BOUISSON.
	317	Sté scolaire de Sommières et des communes suburbaines.....	30 juin 1903.	»	»	82	90	172	1	GUÉRIN.
Sumène. P. (2537).....	*23	— de secours mutuels.....	6 avril 1853.	224	»	»	»	224	»	FOULQUIER (Augt ^r) (M. A.).
Tornac. (798).....	*264	— scolaire de la commune.	22 déc. 1899.	»	»	26	32	58	5	DUMAS.
	*275	— de secours mutuels de la commune.....	3 juil. 1900.	60	»	»	»	60	19	MÉJEAN (F.).
Théziers. (581)....	*490	— de secours mutuels des travailleurs	21 fév. 1895.	13	»	»	»	13	»	ARNAUD (Jean).
	*491	— la Fraternité	21 fév. 1895.	49	»	»	»	49	»	PONS (Émile).
Tresques. (808)....	133	— de secours mutuels....	24 mars 1885.	25	8	1		34	7	FRAÏSSE (Gabriel).
Uchaud. (1074)....	*144	— idem.....	9 août 1886.	122	»	»	»	122	5	NOUGUIER (Albin).
	145	— fraternelle militaire et philanthropique des anciens sous-officiers..	26 sept. 1882.	31	»	»	»	31	1	PASTRE (A.).
Uzès. P. (4899)....	*242	— scolaire de secours mutuels et de retraites..	12 juil. 1899.	»	»	63	57	120	24	GERVAIS.
Vallabrègues. (1893).....	*252	— scolaire de secours mutuels.....	31 août 1899.	»	»	99	97	196	10	JULLIAN (Pierre).
	289	— la Solidarité	2 oct. 1901.	87	»	»	»	87	»	MOINE (Alphonse).
Vallabrix. (297)...	*286	— scolaire de secours mutuels.....	30 avril 1901.	»	»	27	12	39	5	BRUN (Joseph).
Valleraugue. P.										

(Société de secours mutuel scolaire de Vallabrix 1901 Joseph Brun président - BNF)



Chapelle de La Capelle-Masmolène 2012 - photo personnelle



Eglise de Pugnadoresse - Eglise de Vers "L'Enfant de Prague" Fin 19ème ? photo perso



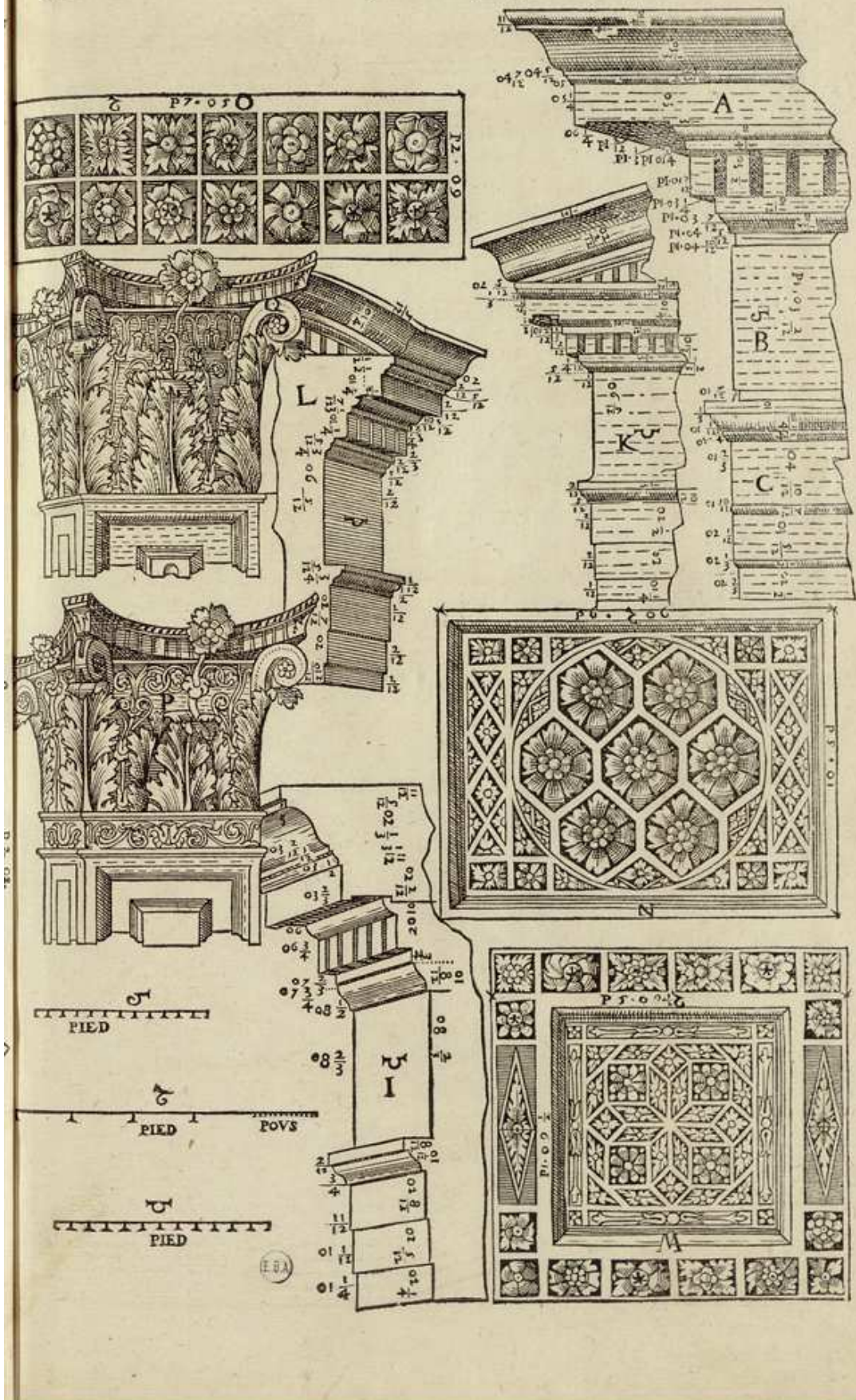
1914 collection privée - quelques cartes postales anciennes



NIMES. — Le Camp de Massillan.



Cornice, frize, & architraue, chapiteaux & parques du temple de la fontaine.



Cornice, Frize & Architraue de la maison quarrée.

Bernadette Escoffier Voisin